



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

17^e séance plénière

Samedi 25 septembre 2010, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Allocution de M. José Ramos-Horta, Président de la République démocratique du Timor-Leste

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République démocratique du Timor-Leste.

M. José Ramos-Horta, Président de la République démocratique du Timor-Leste, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. José Ramos-Horta, Président de la République démocratique du Timor-Leste, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Ramos-Horta (*parle en anglais*) : J'ai été si mal placé sur la liste des orateurs que j'ai l'impression d'être dans un film de Fellini, parlant devant une salle vide. Mais, comme je crois aux fantômes, je pense que les aimables fantômes de ceux qui ne sont pas présents sont là pour écouter, et je remercie infiniment ceux qui ont pris la peine de venir un samedi après-midi.

Monsieur le Président, pour compenser le fait que j'interviens dans le plus mauvais créneau horaire du débat général, j'espère que lorsque je vous rencontrerai

cet après-midi, vous m'offrirez une jolie boîte de chocolats suisses.

La version écrite de mon discours ne sera pas distribuée puisque, de toute façon, personne n'y prête attention; de plus cela représente un gâchis de papier et une perte de temps. Quant à ceux qui manifesteraient quelque intérêt pour mon discours, je signale qu'il figure sur le site Web de l'Assemblée générale. C'est un très long discours – bien que je ne cherche nullement à concurrencer les Présidents Obama, Ahmadinejad ou Chávez –, aussi je me limiterai à l'essentiel, par respect pour les représentants qui, depuis une semaine, ont entendu tant de discours.

Par ailleurs, je manquerais à mes devoirs si j'omettais de remercier le Maire de New York et les New-Yorkais qui nous accueillent dans leur ville. Nous sommes conscients des désagréments que notre présence entraîne pour les habitants de cette ville, même si la plupart d'entre eux reconnaissent que l'ONU et les nombreuses réunions qui se tiennent ici tout au long de l'année ont des retombées généreuses, concrètes et non quantifiables pour la ville. Je tiens également à remercier les autorités fédérales des États-Unis pour les efforts et le professionnalisme exceptionnels dont ils font preuve pour nous assurer un environnement à la fois sûr et amical.

Je n'ai jamais rencontré le maire Bloomberg, mais il a grandi dans notre estime et notre respect pour sa clarté intellectuelle et son courage moral lorsqu'il a

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

10-55110 (F)



Merci de recycler 

pris la défense des droits des Musulmans américains et appuyé l'implantation d'un centre culturel et d'un lieu de culte dans le sud de Manhattan, propices à la réflexion, l'étude et la fraternité entre les cultures et les religions. Quel meilleur endroit que le sud de Manhattan, à proximité du World Trade Center, pour exprimer le rejet par les Musulmans américains et les Musulmans modérés à travers le monde des actes commis par des extrémistes? Je félicite le maire Bloomberg pour son courage moral et son intégrité.

Je n'étais pas présent dans cette salle lorsque le Président Ahmadinejad de la République islamique d'Iran est intervenu devant l'Assemblée il y a quelques jours. Je me trouvais à l'Université Columbia, où je m'adressais à une assemblée tout aussi importante de jeunes étudiants et d'universitaires issus de nombreux pays, cultures et religions. Je n'ai donc pas entendu les dernières élaborations intellectuelles du Président Ahmadinejad devant l'Assemblée. Je ne remettraï pas en cause le droit de quiconque d'exprimer son avis. Le Président Ahmadinejad a le droit de croire et de régurgiter n'importe quelle élaboration intellectuelle, philosophique ou théologique que peut concocter un esprit particulier. Pour autant, je n'admets pas que quiconque parmi nous méprise les règles fondamentales et les codes de conduite entre dirigeants et profère des obscénités devant l'Assemblée. Les propos tenus par le Président Ahmadinejad concernant les attentats terroristes perpétrés contre le World Trade Center étaient obscènes. Il est allé trop loin, comme à de nombreuses reprises devant l'Assemblée et d'autres enceintes, en remettant en cause les faits concernant l'Holocauste.

Néanmoins, nous appuyons entièrement le droit légitime de l'Iran de se doter d'une technologie nucléaire à des fins pacifiques, et nous mettons en garde les puissances contre des conclusions trop hâtives, qui risqueraient de déboucher sur des décisions catastrophiques et irréversibles. Nous avons toutefois des doutes sérieux quant à la fiabilité et la sûreté de l'énergie nucléaire. N'oublions pas les leçons de l'accident de Three Mile Island, qui s'est produit à 4 heures du matin, le 28 mars 1979, à Harrisburg, en Pennsylvanie, ou de la catastrophe plus grave survenue à Tchernobyl, en avril 1986. La marée noire catastrophique, qui s'est récemment produite dans le golfe du Mexique, ferait pâle figure en comparaison avec l'explosion d'une centrale nucléaire. Nous ne savons pas si les dirigeants iraniens souhaitent devenir une puissance nucléaire armée. En revanche, ce que

nous savons, c'est que la possession d'armes nucléaires n'est pas un raccourci pour se doter du statut de superpuissance, comme d'aucuns semblent le croire en Asie, et ne met personne à l'abri des menaces classiques et non classiques sur la sécurité, en ce XXI^e siècle.

Les armes nucléaires ont été mises au point à la suite des expériences tragiques de la Seconde Guerre mondiale et du climat général de suspicion et de craintes qui régnait alors entre les puissances. Ces armes sont désormais obsolètes. Preuve en est le fait que les puissants arsenaux nucléaires et classiques soviétiques n'ont pas permis d'empêcher l'implosion de l'empire soviétique, la libération de centaines de millions de personnes et la réunification de l'Allemagne. Les armes nucléaires ne nous seront d'aucun secours pour régler les différends ethniques, religieux et frontaliers dont l'Asie est le théâtre. Que Dieu Tout-Puissant et miséricordieux fasse que ces armes et d'autres armes, chimiques et biologiques, ne tombent aux mains d'entités extrémistes non étatiques.

Nous sommes réunis ici, du 20 au 22 septembre, pour examiner les progrès – ou l'absence de progrès – concernant le respect des engagements que nous avons solennellement pris en 2000 devant nos peuples, à savoir éliminer ou, à tout le moins, réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Le Timor-Leste a recouvré l'indépendance en 2002 et, dans les premières années de notre indépendance, nous avons décidé de reconstruire le pays sur les cendres de la violence passée, jeter les bases d'un État vraiment démocratique, panser les plaies, réconcilier nos communautés divisées et normaliser nos relations avec les ennemis d'antan. En seulement huit ans, et malgré les défis accablants auxquels nous étions confrontés, nous avons traversé la tempête pour accéder à une nouvelle ère de paix, de stabilité et de croissance économique.

Le Timor-Leste, qui fait partie des pays les moins avancés, est touché par une pauvreté généralisée. Nous sommes encore un pays fragile, en partie parce que nous n'avons que 8 ans et, à un âge aussi jeune, les institutions publiques sont encore très vulnérables. Toutefois, Dieu Tout-Puissant et miséricordieux nous a dotés d'un grand nombre de ressources naturelles, comme le pétrole et le gaz, nous permettant ainsi d'accélérer notre développement.

Le Timor-Leste n'avait pas encore accédé à l'indépendance en 2000, et ce n'est qu'après la

publication en 2004 du premier rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement que les premiers objectifs ont été fixés. Depuis trois ans, le Timor-Leste connaît une véritable paix et une croissance économique solide de plus de 12 %. Ces deux dernières années, le taux de pauvreté a chuté de 9 %. La mortalité infantile et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ont été réduits et ont d'ores et déjà atteint l'objectif fixé pour 2015. La scolarisation est passée de 65 % en 2007 à 83 % en 2009-2010. L'analphabétisme adulte disparaît progressivement grâce à un programme conjoint entre le Timor-Leste et Cuba. Nous prévoyons que, d'ici à deux à trois ans, le Timor-Leste ne connaîtra plus l'analphabétisme. Environ 30 % du budget général de l'État est consacré à la santé publique et à l'éducation. Ce bouleversement a été rendu possible grâce à un financement public dynamique en faveur des programmes sociaux et à des transferts d'espèces au profit des personnes âgées, des veuves, des handicapés et des vétérans, et aux efforts résolus que nous avons consentis pour étendre les zones cultivées et améliorer la production alimentaire.

Les 800 premiers étudiants en médecine originaires du Timor-Leste, qui étudiaient à Cuba, ont regagné leurs foyers. Outre ceux étudiant la médecine à Cuba, 200 étudiants supplémentaires ont rejoint l'école de médecine de notre université nationale. Par ailleurs, plus de 200 médecins cubains, affectés au Timor-Leste depuis 2004, travaillent au côté de nos médecins et infirmières pour offrir leurs services dans les régions les plus éloignées du pays et former notre personnel médical et de santé. Les membres de la célèbre Brigade médicale cubaine sont de véritables missionnaires qui, comme mère Teresa, méritent le prix Nobel de la paix.

Au Timor-Leste, nous venons cette année de terminer l'élaboration de notre propre feuille de route, le Plan de développement stratégique 2011-2030, qui permettra à notre peuple de sortir de siècles de pauvreté et à notre pays d'accéder au rang de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2030.

En ce qui concerne la gestion des ressources pétrolières, nous notons avec satisfaction que l'Initiative pour la transparence des industries d'extraction, dans son dernier rapport publié le 1^{er} juillet, a placé le Timor-Leste à la première place en Asie et à la troisième place dans le monde concernant la gestion rationnelle, transparente et efficace de ses recettes pétrolières et gazières.

Les femmes représentent près de 30 % des députés au sein du Parlement national. Les postes clefs dans l'exécutif – finance, justice et solidarité sociale, procureur général, etc. – sont occupés par des femmes. Un parlement de la jeunesse, composé de 130 jeunes parlementaires âgés de 12 à 17 ans, a été élu et tiendra sa première réunion officielle en novembre. Je me réjouis du fait que nous soyons allés au-delà de notre souhait visant une représentation équitable entre les sexes. Ce parlement de la jeunesse compte 68 filles et 62 garçons.

Le Timor-Leste s'enorgueillit d'avoir une des constitutions les plus humanistes au monde. Elle interdit la peine de mort et limite à 25 ans les peines d'emprisonnement. Nous avons également ratifié les principaux traités relatifs aux droits de l'homme. Notre constitution donne la primauté au droit international sur la législation nationale, de façon que l'ensemble de notre législation soit en conformité avec le droit international.

En tant que Chef de l'État, inspiré par des convictions humanistes et conformément aux dispositions pertinentes de notre Constitution, j'ai gracié des individus jugés et reconnus coupables par les tribunaux et qui, pendant plusieurs années, se sont bien conduits. À notre avis, la quête de la justice ne saurait être dissociée de valeurs fondamentales, telles que la compassion et la prise en compte de circonstances atténuantes.

J'en viens maintenant aux questions d'ordre international. Nous lançons un appel au Président Barack Obama afin qu'il signe un décret ordonnant la libération de cinq ressortissants cubains, qui croupissent depuis plus de 10 ans dans les prisons des États-Unis et se voient refuser la visite de leur famille. Même les visites du Comité international de la Croix-Rouge n'ont pas été autorisées. En outre, les États-Unis devraient lever les sanctions financières et économiques draconiennes et l'embargo commercial imposés à Cuba. Le peuple cubain fait partie des rares peuples du monde qui continuent de pâtir des inégalités héritées de la période de la guerre froide. Il semblerait que pour certains, aux États-Unis et notamment dans l'État de Floride, la guerre froide ne soit pas terminée.

La situation au Myanmar est extrêmement complexe. C'est un immense pays morcelé en plusieurs territoires ethniques et en proie à de nombreux groupes armés en lutte pour des objectifs divergents. Forts de notre expérience, nous estimons que pour résoudre des

problèmes d'une telle complexité, que ce soit dans notre propre pays, au Myanmar ou ailleurs, il nous faut faire preuve de sagesse et entamer un dialogue persévérant avec ceux qui sont en désaccord avec nous pour qu'ensemble, nous puissions mettre fin au conflit et sortir nos pays de la pauvreté.

En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, nous félicitons les dirigeants israéliens et palestiniens d'avoir renoué le dialogue sous l'égide du Gouvernement des États-Unis. Je rends hommage à ceux qui en Palestine, malgré des décennies de souffrances et d'humiliation, n'ont pas cédé à la tentation de l'extrémisme et de la violence. À ceux qui en Israël ont défendu la cause de la paix et les droits du peuple palestinien, je dis qu'ils représentent le meilleur du peuple juif, un peuple qui, plus que quiconque sur Terre, devrait comprendre les souffrances et l'aspiration à la liberté des autres peuples.

Nous exhortons le Hamas à faire preuve d'autorité en reconnaissant l'État d'Israël. L'extrémisme, le fanatisme et la violence aveugle font obstacle à la noble quête palestinienne pour la dignité et la liberté. Par ailleurs, nous soutenons que le Hamas et le Hezbollah sont de véritables mouvements populaires profondément enracinés dans la situation désespérée dans laquelle se trouvent des millions de pauvres, de défavorisés, de marginalisés et de mécontents au Moyen-Orient. Les qualifier de terroristes et refuser d'établir des passerelles avec ces groupes ne nous paraît pas correspondre à une démarche politique sensée.

Nous exhortons Israël, un pays bâti sur 5 000 ans d'histoire et né de siècles de persécutions et de guerres, à démontrer la sagesse et la générosité des Juifs en mettant fin au blocus de Gaza, en permettant un libre accès à l'aide humanitaire et en mettant fin à la saisie des terres et à la colonisation de la Cisjordanie.

S'agissant du Sahara occidental, la décolonisation avortée de ce territoire et la détresse sans fin de centaines de milliers de Sahariens dans des camps en Algérie sont une honte pour la communauté internationale. Ce n'est pas une question aussi complexe que l'Afghanistan et la Palestine. Comment pouvons-nous espérer un règlement rapide de ces problèmes apparemment insolubles lorsque la volonté politique de résoudre le problème du Sahara occidental apparaît si faible?

Je crois avoir dépassé d'une minute et 35 secondes le temps de parole qui m'est imparti.

J'aurais aimé dire quelques mots sur l'aide étrangère et le changement climatique, mais je m'en abstiendrai par respect pour les autres orateurs, en particulier ceux qui s'exprimeront après moi. J'aborderai simplement la question de la réforme de l'ONU.

Plus de 60 ans après leur fondation, les Nations Unies doivent encore engager une réforme en profondeur afin qu'elles soient plus représentatives du monde au XXI^e siècle. Et nous ne parlons pas seulement d'un Conseil de sécurité élargi et plus représentatif. Il s'agit de faire en sorte que l'ONU et ses nombreux programmes et organismes soient moins bureaucratiques et plus efficaces dans leur gestion interne et la fourniture de services.

Pour ce qui est du Conseil de sécurité, nous réitérons l'idée selon laquelle il doit être élargi afin de prendre en compte les nouvelles réalités démographiques et économiques du XXI^e siècle. De grandes puissances régionales comme l'Inde et le Brésil doivent se voir accorder le statut de membre permanent au Conseil de sécurité.

Pour terminer, je remercie, au nom de mon peuple, la communauté internationale pour l'aide généreuse et régulière qui nous a été apportée pendant des années de besoin. Sans la compréhension de nos amis et partenaires, nous n'aurions pas été en mesure de réaliser les progrès accomplis ces dernières années.

Nous pouvons tous mieux faire au Timor-Leste et ailleurs, et nous le devons. Avec humilité, nous reconnaissons nos échecs et nos limites. Nous sommes résolus à répondre aux attentes de notre peuple et à le conduire vers un avenir pacifique et prospère.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République démocratique du Timor-Leste de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. José Ramos-Horta, Président de la République démocratique du Timor-Leste, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Václav Klaus, Président de la République tchèque

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République tchèque.

M. Václav Klaus, Président de la République tchèque, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à son S. E. M. Václav Klaus, Président de la République tchèque, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Klaus (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection au poste de très haute responsabilité de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session.

J'ai le privilège de représenter la République tchèque, un pays situé au cœur de l'Europe, qui participe activement aux activités des Nations Unies depuis leur fondation et qui continuera dans ce sens. Nous participons également activement à plusieurs organismes des Nations Unies, et, depuis des décennies, des soldats et des experts tchèques participent aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. Il est de notre intérêt que cette organisation demeure une instance de haut niveau respectée, qui contribue à la prospérité, à la stabilité et aux solutions pacifiques des conflits dans le monde.

Il a été maintes fois souligné ici ces derniers jours que le monde actuel est très différent de celui de 1945, lorsque 51 États créèrent cette Organisation. Elle compte aujourd'hui 192 États. Il ne s'agit pas simplement d'un changement quantitatif, mais de bien davantage. Mon pays est par conséquent profondément convaincu que la structure de l'Organisation des Nations Unies doit également être différente, en particulier celle du Conseil de sécurité, qui doit être réformé afin de refléter la réalité géopolitique, économique et démographique du XXI^e siècle. Il est regrettable que les discussions sur cette réforme, engagées depuis plus de 16 ans, soient restées sans effet. Le moment est venu d'aboutir à des résultats concrets, et mon pays est prêt à y contribuer.

Si des changements de cet ordre sont indispensables, d'autres aspects doivent cependant demeurer inchangés. Je ne crois pas que l'ONU doit se mettre en quête d'une nouvelle mission. Ses objectifs doivent rester ceux qui, à l'origine, ont été inscrits dans la Charte : maintenir la paix et la sécurité internationales, développer entre les nations des relations amicales et réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux.

L'ONU ne doit pas s'écarter de ces principes. Elle ne doit pas rechercher des projets alternatifs ou de substitution pour remplacer ceux qui renforcent la paix, la liberté et la démocratie. Elle doit demeurer une plate-forme intergouvernementale, fondée sur la pluralité des opinions de ses États Membres et sur le respect mutuel à l'égard de leurs positions parfois divergentes.

J'aimerais aborder brièvement deux questions inscrites à l'ordre du jour de l'ONU. La première question a trait à la crise économique mondiale et aux méthodes employées pour y répondre. Je crains que nous n'allions dans la mauvaise direction. Les mesures contre la crise qui ont été proposées et déjà en partie mises en œuvre partent du principe que la crise est la conséquence de l'échec des marchés et que la solution adéquate consiste à mieux les réglementer. C'est une erreur de jugement. Il ne sera pas possible d'empêcher de nouvelles crises si, comme c'est le cas aujourd'hui, des gouvernements recourent massivement à des politiques interventionnistes, macroéconomiques et de régulation, dommageables pour les marchés. Cette démarche ne peut que détruire les marchés, ainsi que les possibilités de croissance économique et de prospérité dans les pays développés et les pays en développement.

La solution à cette crise ou à toute autre crise ne consiste pas à renforcer le protectionnisme, et il convient de se réjouir du fait que la plupart des gouvernements ont adopté un comportement assez rationnel en la matière. La solution ne consiste pas non plus à renforcer la bureaucratie, en créant de nouvelles institutions gouvernementales ou supranationales ou en visant une gouvernance globale de l'économie mondiale. Au contraire, le moment est venu pour les organisations internationales, notamment l'ONU, de réduire leurs dépenses, de réduire le poids de leurs administrations et de laisser le choix des solutions aux gouvernements des États Membres, qui ont une responsabilité directe à l'égard des citoyens de leurs pays respectifs.

Il ne faut pas empêcher les pays en développement d'accéder à la croissance économique. Ces pays ont besoin d'accéder aux marchés financiers et ils ont besoin du libre-échange. Ici même, l'année dernière, je soulignais la nécessité de nous pencher sur les coûts et les avantages découlant de nos décisions. Les pays en développement ne doivent pas subir la contrainte d'accords assortis d'objectifs toujours plus ambitieux dans la lutte contre le changement

climatique, en particulier au moment où les pays développés sont loin de parvenir à ces objectifs. L'ordre du jour de l'ONU ne doit pas traiter de tous les sujets. Elle ne doit pas s'écarter des sujets politiques au profit des sujets scientifiques. Son rôle n'est pas de déterminer ce qu'est la science, mais d'engager ses États Membres dans un débat rationnel et raisonné sur les questions politiques. Le débat politique le plus négatif auquel nous avons assisté ces deux dernières années a porté sur le climat et le réchauffement mondial.

Nous ne devons pas renoncer aux valeurs et principes fondamentaux que la plupart d'entre nous partage, et cet aspect m'amène au second point que je souhaite aborder ici aujourd'hui : la non-prolifération nucléaire. Au mois d'avril, mon pays a accueilli un événement important au cours duquel le Président de la Fédération de Russie et le Président des États-Unis ont signé le Traité sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. Pour nous, ce traité est un pas en avant important et un signe visible des efforts que nous déployons pour rendre plus sûr notre monde complexe. Formons le vœu qu'il connaisse de nouvelles avancées dans un avenir prévisible.

Nous ne contestons à aucun pays le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, à condition que cela se fasse de manière responsable. Il n'est pas possible que des pays méprisent les normes internationales convenues et respectées, menacent la stabilité dans leurs régions et accroissent les risques de prolifération.

L'ONU constitue une instance unique en son genre où petits et grands pays sont représentés. Ces pays ont des systèmes politiques, économiques et sociaux différents; des voisins différents; des expériences historiques et des positions géopolitiques différentes et, plus important, des niveaux de revenus, de santé et de développement différents. C'est précisément ce qui fait de l'ONU une instance unique et irremplaçable. Au lieu de devenir de plus en plus une source de financement pour diverses organisations non gouvernementales, parfois très douteuses, qui, à l'abri de tout contrôle ou obligation, s'efforcent de tirer profit des activités de l'ONU, celle-ci devrait s'employer à être une instance efficace au sein de laquelle des États et leurs peuples sont représentés. Sa tâche ne consiste pas à inciter à la gouvernance mondiale et d'y jouer un rôle central. L'ONU existe essentiellement pour renforcer les relations amicales

entre ses Membres et trouver des solutions aux problèmes qui ne peuvent se limiter aux frontières nationales.

Je vous souhaite, Monsieur le Président, plein succès à votre poste et je voudrais vous assurer que la République tchèque continuera d'être un membre actif de l'ONU.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République tchèque de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Václav Klaus, Président de la République tchèque, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Anote Tong, Président, Chef du Gouvernement et Ministre des affaires étrangères de la République de Kiribati

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président, Chef du Gouvernement et Ministre des affaires étrangères de la République de Kiribati.

M. Anote Tong, Président, Chef du Gouvernement et Ministre des affaires étrangères de la République de Kiribati, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Anote Tong, Président, Chef du Gouvernement et Ministre des affaires étrangères de la République de Kiribati, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Tong (parle en anglais) : Chaque année, nous sommes réunis dans cette salle de l'Assemblée générale pour faire le bilan des acquis obtenus dans la quête d'un monde plus pacifique, plus sûr et meilleur pour tous les citoyens de la communauté mondiale.

Émergeant des cendres de guerres mondiales dévastatrices, l'ONU a inauguré une nouvelle ère et un nouvel ordre mondial de coopération internationale dans leur recherche de la paix et de la sécurité internationales. Elle s'est appuyée sur les principes d'égalité souveraine et de coexistence pacifique.

En faisant le bilan des succès remportés jusqu'ici, nous pouvons dire aujourd'hui que nous sommes parvenus à prévenir nombre de fléaux qui ont affligé l'humanité, notamment des guerres mondiales et des

épidémies. Mais tandis que nous libérons notre société mondiale de ces injustices, d'autres formes d'injustice menacent aujourd'hui la sécurité du monde.

À mes yeux, le changement climatique représente la plus grande menace morale de notre époque. Alors qu'il touche l'ensemble des nations de la planète, l'ironie veut que les pays les plus pauvres et les plus petits, dont la contribution aux émissions de gaz à effet de serre est la plus faible, paient le plus lourd tribut pour que soient préservés le mode de vie et le programme de développement de quelques pays. Où est la justice dans tout cela?

La Conférence de Copenhague n'a pas répondu aux attentes de nombreux pays, notamment à celles de ces pays en première ligne pour qui la menace d'un changement climatique n'est pas une question de spéculation mais de survie, donc une question des plus urgentes. Dans de nombreuses régions du monde, le changement climatique est perçu comme un processus éloigné et progressif, dont les effets délétères ne sont que des possibilités lointaines qui ne méritent guère notre attention. J'ai dit dans de nombreuses enceintes que, pour des pays insulaires au-dessous du niveau de la mer comme Kiribati, Tuvalu, les Maldives et les Îles Marshall, et d'autres pays tout aussi vulnérables, le changement climatique est une question de survie et d'une urgence croissante.

Nous assistons déjà aux graves dégâts subis par notre infrastructure et nos biens à la suite de marées et d'ondes de tempête plus fortes que la normale. L'érosion côtière dans les zones densément peuplées survient à un rythme trop rapide pour permettre au Gouvernement d'y répondre. Le manque de ressources aggrave la situation. Les côtes continuent de subir l'érosion et les maisons et les terres continuent d'être endommagées.

Bien avant que nos îles soient inondées par l'élévation des mers, elles deviendront inhabitables, car les nappes aquifères d'eau douce seront contaminées par des infiltrations salines provenant d'une élévation des marées. Une demande accrue de ressources afin de mettre en œuvre des mesures efficaces pour lutter contre les conséquences des changements climatiques constituera un des aspects fondamentaux de notre programme de développement. J'espère donc vraiment, à l'occasion de la présente session, faire comprendre à l'Assemblée le profond sentiment d'urgence que fait naître la situation et le sentiment croissant de désespoir

qui étreint notre population face à cette catastrophe imminente.

Sur la base des prévisions scientifiques actuelles, l'Accord de Copenhague ne permettra pas de garantir notre survie future. Voilà pourquoi nous ne l'avons pas signé à Copenhague. Par la suite, nous nous sommes ralliés à cet accord, principalement pour les raisons suivantes. Premièrement, nous estimons qu'il constitue à tout le moins un pas positif vers l'élaboration d'un système de gouvernance internationale sur les changements climatiques. Deuxièmement, nous avons l'espoir que les preuves scientifiques à venir détermineront sans équivoque des objectifs qui recueilleront l'adhésion de chacun. Enfin et surtout, nous pensons que notre appui à l'Accord permettra de garantir l'octroi de fonds d'adaptation hautement nécessaires. J'ai le regret de dire que, jusqu'à maintenant, nous n'avons pas été en mesure d'avoir accès aux fonds d'urgence dont on nous avait promis l'octroi rapide.

Je reconnais que l'élaboration des nombreux éléments qui composent le régime international sur le changement climatique exigera plusieurs années, mais je crois aussi qu'il existe une base commune qui ne fait l'objet d'aucun véritable débat. La nécessité urgente d'octroyer des fonds d'adaptation afin de répondre aux besoins d'adaptation les plus urgents des pays les plus vulnérables est une question bénéficiant d'un consensus général. Cette question ne doit faire l'objet d'aucune négociation ni d'aucun attentisme. Si tel devait être le cas, il serait trop tard pour certains pays et tout accord ultérieur serait dénué d'intérêt. Il importe également que les fonds d'adaptation ne soient pas perçus comme des fonds de développement supplémentaires par les partenaires au développement ou par les pays bénéficiaires, mais qu'ils aient pour vocation de répondre au seul objectif que constitue l'adaptation au changement climatique.

Si nous voulons y parvenir, je crois qu'il nous faut modifier notre approche à l'égard du Mexique. Nous avons l'obligation morale de parvenir à un accord sur un cadre juridiquement contraignant qui règlemente notre capacité à mener des politiques néfastes pour les autres. Pour des raisons tout à fait évidentes, je pense qu'aucun pays ne devrait avoir le droit d'exercer sa souveraineté sur ses émissions de gaz à effet de serre. À mon sens, toute alternative à un cadre juridiquement contraignant est simplement inacceptable et pourrait avoir des conséquences dramatiques.

L'expérience acquise à Copenhague nous a montré que pour progresser, nous devons reconnaître nos divergences et débattre des moyens de les surmonter plutôt que laisser ces divergences dominer l'ordre du jour international sur ce processus. À cet égard, nous estimons que la confiance et le respect mutuel sont indispensables à ce processus.

Le changement climatique fournit à la communauté internationale l'occasion d'une réflexion sur l'orientation future de nos relations en tant que nations souveraines. Je pense que le défi lié au changement climatique nous offre l'occasion d'être plus novateurs dans notre concept de gouvernance internationale. Notre système actuel s'apparente à un refus par des gouvernements d'État de l'autorité fédérale dans un système fédéral. Imaginons le chaos qui en découlerait.

Alors que d'autres pays concentrent leurs efforts et leurs ressources à leur développement durable, nous, les pays les plus vulnérables, continuons de consacrer nos faibles ressources à la lutte contre la menace constante de l'élévation des mers et des ondes de tempête, pour défendre nos maisons et nos moyens de subsistance. Il n'est dès lors pas surprenant que nous n'ayons pas atteint la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement et que la mise en œuvre de notre programme de développement durable, au titre de notre plan de développement national, du Plan Pacifique et de la Stratégie de Maurice, accuse un certain retard. Pour chaque pas en avant que nous accomplissons, nous devons reculer de deux ou trois pas en raison des difficultés que nous rencontrons, lesquelles sont aggravées par le changement climatique.

C'est pourquoi il est essentiel que les engagements pris à Copenhague s'agissant de l'octroi rapide de fonds pour aider des pays vulnérables comme Kiribati à s'adapter aux incidences du changement climatique et de l'élévation des mers soient concrétisés le plus rapidement possible. Cette question revêt une extrême urgence.

Nous sommes conscients du rôle central joué par notre environnement, pilier du développement durable. La sauvegarde de la biodiversité de nos océans et de nos écosystèmes se heurte aux mêmes défis que ceux auxquels nous n'avons pas su répondre concernant notre atmosphère. Par conséquent, il est impérieux que nous prenions l'engagement d'adopter les mesures qui s'imposent pour éviter les erreurs que nous avons

commises en matière de changements climatiques. Dans cette tâche, nous, à Kiribati, avons créé la plus vaste zone marine protégée et un site de patrimoine mondial marin, l'Aire protégée des Îles Phoenix. Elle s'étend sur plus de 400 000 kilomètres carrés, soit 11 % de notre zone économique exclusive. Cette aire protégée est le fruit d'un partenariat avec Conservation International et l'Aquarium de la Nouvelle-Angleterre. Il s'agit d'un vivier naturel propice aux pêcheries tropicales et aux écosystèmes océaniques. C'est un laboratoire naturel pour l'étude de l'écosystème et de l'impact du changement climatique dans une zone vierge, pratiquement épargnée par l'activité humaine.

La préservation de cette aire est notre cadeau à l'humanité et notre contribution aux efforts de préservation de la biodiversité internationale afin de lutter contre la perte de la biodiversité à l'occasion de l'Année internationale de la biodiversité. Aujourd'hui encore, alors que nous sommes conscients du risque que nos îles deviennent inhabitables en l'espace d'un siècle en raison de l'élévation du niveau des mers, nous mesurons combien il est précieux de protéger ce qui fait partie du patrimoine commun de l'humanité.

Kiribati et le Pacifique sont attachés à la préservation durable et à la gestion juste de leur écosystème océanique par l'entremise du Défi micronésien, de l'Initiative du triangle corallien, de l'Accord Nauru et de nombreuses autres initiatives nationales menées dans la région pour préserver la biodiversité et les écosystèmes. À sa réunion, le mois dernier à Vanuatu, le Forum des îles du Pacifique a avalisé le Cadre de paysage océanique du Pacifique, qui encourage la collaboration et la coopération entre les zones marines protégées dans la région Pacifique. Des initiatives telles que le Défi Pacifique 2020 et un nouveau Concept mondial Pangea de développement vert ont permis, grâce à l'économie du savoir, de mener ces initiatives dans les pays du Pacifique Rim et au-delà.

Le message que nous envoyons à la communauté internationale est le suivant : la préservation de la biodiversité et des écosystèmes dans le Pacifique n'est pas importante seulement pour le développement durable des peuples du Pacifique. Elle revêt aussi une importance capitale pour le reste du monde. Le soutien de la communauté internationale à la protection des écosystèmes dans le Pacifique et ailleurs, ne devrait pas être perçu comme un don, mais comme un investissement pour les générations futures de cette planète.

L'année dernière, nous avons appelé de nos vœux un nouvel ordre mondial. Nous avons tous admis la nécessité pour notre grande Organisation d'évoluer pour tenir compte des réalités de notre époque, une époque où de nouvelles menaces à la sécurité et des injustices telles que le changement climatique mettent en péril la crédibilité de notre système international de gouvernance; une époque dans laquelle la survie de quelques nations est gravement remise en cause; une époque où tous les pays en mesure de le faire doivent contribuer à la prévention de cette calamité, sous peine d'être jugés à jamais par l'histoire.

Nous constatons que les tensions restent vives dans certaines régions, notamment au Moyen-Orient et dans la péninsule coréenne. Pour ceux d'entre nous qui sont directement menacés par des défis mondiaux majeurs, espérons que la compréhension et la stabilité l'emporteront. Car si nous, en tant que petites nations, pouvons donner le sentiment de n'être pas touchées par ces événements, ceux-ci détournent néanmoins l'attention des véritables problèmes auxquels sont aujourd'hui confrontées la communauté internationale et notre planète.

Nous notons avec satisfaction la diminution des tensions et l'amélioration des relations au niveau du Détroit de Taïwan, ce qui constitue, à n'en pas douter, une excellente nouvelle pour l'ensemble de cette région. Nous nous félicitons également de l'entrée de Taïwan au sein de l'Assemblée sur la santé mondiale et nous espérons qu'une compréhension semblable prévaudra en ce qui concerne d'autres institutions internationales auxquelles Taïwan peut participer pour contribuer efficacement au bien-être de l'humanité.

Alors que nous nous acheminons vers un nouvel ordre mondial, il nous faut répondre aux menaces sérieuses qui pèsent sur l'existence même des groupes qui composent notre Organisation. En tant que communauté de nations, nous devons être en mesure d'assurer la survie des membres de notre communauté en relevant le principal défi de notre époque. Le changement climatique doit être résolu avant qu'il ne soit trop tard pour les nations les plus menacées et pour l'humanité tout entière.

En cette heure, nous avons besoin d'une autorité compatissante, visionnaire et responsable pour nous conduire vers un monde plus sûr et plus juste. Ensemble, nous devons élaborer une solution et nous devons agir de façon unie au Mexique. Nous devons

aux générations futures d'agir, et d'agir maintenant. Le maintien du statu quo est tout simplement inacceptable.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Kiribati de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Anote Tong, Président, Chef du Gouvernement et Ministre des affaires étrangères de Kiribati, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Gervais Rufyikiri, Deuxième Vice-Président de la République du Burundi

Le Président : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution du Deuxième Vice-président du Burundi.

M. Gervais Rufyikiri, Deuxième Vice-Président de la République du Burundi, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Gervais Rufyikiri, Deuxième Vice-Président de la République du Burundi, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Rufyikiri (Burundi) : Permettez-moi d'abord d'adresser à l'Assemblée les chaleureuses et fraternelles salutations de S. E. M. Pierre Nkurunziza, qui vient d'être réélu pour un second mandat de cinq ans. Il avait programmé de participer lui-même à ces assises, mais l'insistance de l'Unity International Foundation pour lui remettre le prix Étoile rayonnante d'Afrique pour son rôle dans l'édification et la promotion de la paix, l'a amené à me déléguer à la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement et au débat général de cette soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Nous félicitons le Président de cette soixante-cinquième session de l'Assemblée générale et renouvelons à son prédécesseur les remerciements de la délégation burundaise pour le remarquable travail accompli. Nous rendons aussi un hommage mérité à notre Secrétaire Général, S. E. M. Ban Ki-moon pour son implication dans le suivi des résolutions de l'Assemblée générale ainsi que pour les importantes orientations qu'il ne cesse d'impulser à notre Organisation. Sa visite au Burundi, le 9 juin 2010, est un signe éloquent de son attachement à la

consolidation de la paix et au renforcement de la démocratie chèrement retrouvée dans notre pays.

Le Burundi participe à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies au lendemain du renouvellement des institutions nationales de la base au sommet. Pour la première fois dans l'histoire du Burundi, les institutions démocratiquement élues ont terminé leur mandat. Cela constitue un témoignage éloquent de la maturité politique et de la détermination du peuple burundais à en découdre avec le passé tumultueux pour investir dans la paix, la stabilité et la réconciliation, condition *sine qua non* du développement durable.

Nous profitons de cette occasion pour réitérer les remerciements du Gouvernement du Burundi et son peuple à l'endroit de la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, l'Union africaine, le Parlement européen, la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Assemblée paritaire ACP-UE (entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, les pays amis et organisations diverses, pour avoir participé au financement et à l'observation des dites élections qui se sont déroulées dans la paix, la transparence, l'équité et suivant les normes internationales.

De son côté, le parti qui a gagné les élections est conscient de l'impérieuse nécessité de promouvoir autant que faire se peut la réconciliation nationale et la tolérance politique. Dès le lendemain du premier scrutin et plus tard dans son discours d'investiture, le Président de la République lui-même a exprimé sa volonté et celle du parti vainqueur de gouverner le Burundi dans l'intérêt de tous les Burundais et avec tous les Burundais. Par ailleurs, la Constitution burundaise prévoit aussi des mécanismes d'inclusion politique dans la gestion des affaires de l'État.

Au cours de cette nouvelle législature, le Gouvernement du Burundi s'est engagé à poursuivre son programme de consolidation de la paix et de renforcement de la sécurité pour tous en achevant notamment le désarmement de la population civile et la réinsertion socioéconomique des personnes démobilisées et des rapatriés. Bien plus, le Gouvernement burundais mettra un accent particulier sur la coopération et l'intégration régionales ainsi que sur le renforcement de la sécurité dans sa sphère géographique, de concert avec les pays voisins.

M^{me} Lucas (Luxembourg), Vice-Présidente, assume la présidence.

La promotion de la bonne gouvernance dans ses multiples dimensions est aussi une des premières préoccupations du Gouvernement burundais. Au sujet de la gouvernance politique, il continuera à favoriser l'émancipation des partis politiques en consolidant notamment l'esprit de dialogue entre les partenaires politiques.

En ce qui concerne la gouvernance économique, des efforts seront consentis et poursuivis dans le sens de l'amélioration des conditions d'affaires pour le bénéfice des investisseurs aussi bien nationaux qu'étrangers. Le Gouvernement burundais réaffirme sa détermination et son engagement à combattre avec la tolérance zéro la corruption et les malversations économiques.

Dans le domaine de la gouvernance judiciaire, tout sera mis en œuvre dans le combat contre l'impunité des crimes de toutes sortes. Aussi, la justice transitionnelle sera-t-elle promue au cours de cette législature.

Dans le secteur du développement socioéconomique, le Gouvernement du Burundi concentrera tous ses efforts dans la lutte contre la pauvreté à travers notamment le développement des secteurs productifs prioritaires, en l'occurrence l'agriculture et l'élevage, l'énergie, les infrastructures sociales, le tourisme, la régénérescence de l'environnement, les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Une attention toute particulière sera aussi accordée au développement du partenariat public-privé en vue d'une croissance économique soutenue.

Dans le domaine social, le Gouvernement burundais poursuivra la concentration des efforts dans les secteurs de l'éducation et de la santé pour le combat contre l'ignorance et la maladie. C'est pour répondre à cet impératif que beaucoup d'infrastructures scolaires et sanitaires seront construites sur l'ensemble du territoire burundais. Aussi, la qualité des prestations dans ces secteurs sera-t-elle améliorée.

La relance et la promotion de l'économie burundaise passeront aussi à travers la consolidation des ensembles régionaux et le développement des projets et programmes intégrateurs d'intérêt commun. C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Burundi jouera un rôle plus accru dans la promotion des

organisations régionales dont il est membre comme la Communauté économique des pays des Grands Lacs, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, dont il abrite le Secrétariat exécutif, la Communauté de l'Afrique de l'Est, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), etc. Ce programme ambitieux requiert des appuis consistants en vue de sa mise en œuvre. Ainsi, le Burundi a indubitablement besoin des appuis multiformes et diversifiés.

C'est à ce titre que nous profitons de cette tribune pour lancer un vibrant appel à la communauté internationale, au système des Nations Unies, à vos pays respectifs et aux organismes caritatifs pour poursuivre leur inlassable soutien au Gouvernement burundais dans l'objectif ultime de lui permettre de jeter les bases d'un développement durable et la pérennisation des acquis en matière de paix, de démocratie, de stabilité et de réconciliation.

Dans le domaine des relations internationales et entre les États, le Burundi reste convaincu que la question de la gouvernance globale en général et la gouvernance économique en particulier demeurent la préoccupation de la plupart de nos États. Ainsi, la promotion de l'équité doit être le leitmotiv et le cheval de bataille des organisations dont nos États respectifs sont membres à part entière.

Le Burundi souhaite ainsi que des efforts supplémentaires soient déployés afin que les pays en développement soient suffisamment représentés dans les institutions financières internationales comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, etc. Nous pensons que c'est de cette façon que nous aurons promu un monde plus juste et géographiquement équilibré.

Le Burundi reste attaché à la position de l'Union africaine en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, notamment que le continent africain ait deux sièges permanents avec tous les privilèges reconnus aux cinq membres permanents.

Le monde entier fait face de nos jours à de nombreux défis et catastrophes naturelles, dont certains sont inhérents au problème de changement climatique. Les pays en développement en général et l'Afrique en particulier sont les plus durement touchés du fait du manque de moyens pour y faire face.

Il est grand temps que les pays acceptent de prendre des mesures plus audacieuses allant dans le

sens de la canalisation des financements nécessaires à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, en stimulant et en promouvant notamment le transfert des technologies sans oublier le renforcement des capacités dans les pays les plus pauvres, et partant vulnérables. En luttant efficacement contre les effets pervers des changements climatiques, nos pays auront inexorablement résolu en partie le problème de l'insécurité alimentaire qui est aussi un facteur de taille annihilant le développement durable.

Dans cette perspective, nous interpellons les pays nantis à agir en faveur des pays en développement, particulièrement les pays qui sortent d'un conflit à l'instar du Burundi, au travers des soutiens multiples permanents et conséquents dans les secteurs clefs du développement socioéconomique. Il devient ainsi urgent pour tous les partenaires du développement d'honorer leurs promesses à l'endroit des pays en développement en général et ceux d'Afrique en particulier en augmentant l'aide publique au développement.

Le Burundi, ayant bénéficié pour sa stabilité de la meilleure attention et des apports considérables de la part de l'Organisation des Nations Unies, de la communauté internationale et des pays amis, reste profondément préoccupé par la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il réaffirme à cet égard son attachement à la coopération avec l'ONU dans le sens de la consolidation des acquis en matière de paix et de stabilité et dans la canalisation des financements nécessaires en vue de son développement socioéconomique.

Par ailleurs, dans le cadre de la solidarité internationale, tous les pays doivent conjuguer leurs efforts pour faire de ce monde un havre de paix. C'est pour cette raison que le Burundi participe activement à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour ramener la paix dans ce pays, à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, dans le cadre de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

S'agissant de la Somalie, le Burundi reste engagé sur le terrain en dépit des problèmes multiples auxquels font face ses forces. Nous renouvelons notre demande à l'endroit de l'Organisation des Nations Unies en vue de l'amélioration des conditions de vie et de travail des forces de l'AMISOM. Nous profitons de cette opportunité pour rappeler les promesses faites

dans ce sens par le Secrétaire général des Nations Unies lors de sa visite au Burundi, le 9 juin 2010. Nous demandons par cette même occasion aux autres pays de déployer des troupes additionnelles afin que l'AMISOM soit réellement une mission continentale et à la hauteur de sa tâche.

En terminant, le Burundi salue la détermination et l'engagement de l'Organisation des Nations Unies à faire de notre monde un îlot de paix, de démocratie, de tolérance et de développement, où les droits et libertés individuels et collectifs sont nettement protégés. Ainsi, nous l'encourageons à aller de l'avant dans cette noble mission. Notre souhait est que la prochaine session de l'Assemblée générale puisse se tenir dans un contexte où l'essentiel des conflits qui menacent certains pays et le monde entier auront trouvé des solutions durables.

La Présidente par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Deuxième Vice-Président du Burundi de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Gervais Ruffyikiri, Deuxième Vice-Président du Burundi, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Alik L. Alik, Vice-Président des États fédérés de Micronésie

La Présidente par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président des États fédérés de Micronésie.

M. Alik L. Alik, Vice-Président des États fédérés de Micronésie, est escorté à la tribune.

La Présidente par intérim : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Alik L. Alik, Vice-Président des États fédérés de Micronésie, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Alik (États fédérés de Micronésie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de féliciter M. Deiss de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Il assume cette tâche exaltante à un moment capital pour l'ONU. Je l'assure du plein appui de la Micronésie. Je tiens également à rendre hommage à son éminent prédécesseur, pour sa direction remarquable.

Je regrette de devoir commencer ma déclaration en exprimant les sincères condoléances du peuple et du Gouvernement des États fédérés de Micronésie aux nombreuses victimes des catastrophes naturelles qui se

sont récemment produites. Ayant nous-mêmes subi des catastrophes naturelles, nous sommes compatissants à l'égard des victimes d'ouragans, de séismes, de glissements de terrains et d'inondations qui, de nos jours, se produisent à une échelle sans précédent, avec une fréquence accrue et une intensité dévastatrice partout sur la planète. Des preuves irréfutables mettent en relief le dénominateur commun de ces phénomènes : le changement climatique mondial.

Je suis profondément honoré de prendre la parole, pour la première fois au nom des États fédérés de Micronésie, devant l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. L'Assemblée offre à la Micronésie et aux petits États insulaires en développement l'extraordinaire privilège de présenter à l'ensemble du monde les problèmes les plus urgents que nous rencontrons et qui exigent une réponse collective.

Malgré des années de négociations pour freiner ses conséquences dévastatrices, la crise liée au changement climatique continue de nous frapper. Le processus de négociation progresse très lentement, alors que les augmentations rapides de la fréquence et de la gravité des incidents environnementaux continuent, par un contraste brutal, de prélever leur tribut, avec des conséquences catastrophiques. Je ne peux m'empêcher de songer aux souffrances inutiles endurées par l'homme partout dans le monde et à ce que l'avenir réserve à mon pays et aux petits États insulaires en développement, si rien n'est fait.

L'avenir de la Micronésie, petit État insulaire en développement, est intrinsèquement lié au changement climatique. Aussi sommes-nous profondément préoccupés par les problèmes écologiques aigus liés à l'extrême vulnérabilité de nos îles à l'élévation du niveau des mers et au changement climatique. Ces menaces sont irréfutables, et le retard pris dans l'adoption d'un accord global juridiquement contraignant pour palier cette catastrophe mondiale est inexcusable.

En Micronésie, nous sommes profondément préoccupés par l'extrême lenteur des progrès réalisés lors des séances de négociations et des réunions sur les changements climatiques tenues par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Par ailleurs, notre inquiétude est de plus en plus vive face aux objectifs frileux de la réunion prévue à Cancún, au Mexique, à la fin de l'année. Ce n'est pas une réponse acceptable à une crise d'une telle ampleur, et certainement pas pour la Micronésie ni

pour aucun des petits États insulaires en développement, qui ont besoin de mesures rapides. Il en va de notre survie.

Nous devons trouver une réponse plus adéquate, une réponse concrète appuyant l'adoption de mesures d'atténuation et d'adaptation qui permettront une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre et préserveront ainsi l'intégrité de l'environnement terrestre ainsi que les moyens de subsistance de ses habitants. Au demeurant, la responsabilité de ma nation insulaire et des petits États insulaires en développement dans les changements climatiques est faible. Chacun ici le sait. Nous sommes néanmoins déterminés dans nos efforts pour contribuer à la recherche de solutions.

Pour sa part, la Micronésie continue d'être aux avant-postes dans la lutte contre le changement climatique en utilisant les possibilités offertes par le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Grâce au Protocole de Montréal, nous pouvons résoudre une grande partie du problème lié aux changements climatiques. C'est pourquoi la Micronésie, avec le soutien de Maurice, des Îles Marshall, des Seychelles et des Philippines, est à l'origine d'une proposition visant la diminution de la fabrication et de l'utilisation d'hydrofluorocarbures. Grâce à cette proposition, nous serons en mesure d'éliminer un des gaz à effet de serre figurant dans le Protocole de Kyoto, et nous sommes encouragés par le fait que d'autres pays, comme le Canada, les États-Unis et le Mexique, aient avancé des propositions analogues.

L'intérêt suscité à ce jour par notre proposition nous a beaucoup touchés, aussi je recommande cette proposition à l'attention de l'Assemblée. Aujourd'hui, j'invite toutes les délégations à l'appuyer. Notre action collective est essentielle si nous voulons limiter efficacement et inverser le cours du réchauffement mondial. Tel est le type de collaboration que je souhaite encourager ici.

De même que nous nous félicitons de notre proposition concernant le Protocole de Montréal, nous nous enorgueillissons également de l'initiative lancée, au sein de notre région du Pacifique, par les Gouvernements des Républiques des Îles Marshall, des Palaos et de mon propre gouvernement, en marge du quarante et unième Forum des îles du Pacifique à Vanuatu. L'Initiative sur l'énergie verte en Micronésie vise une augmentation de 20 % de l'efficacité

énergétique des fournisseurs dans des domaines tels que le transport et la production d'électricité, une amélioration de 30 % de l'utilisation de l'énergie par les utilisateurs finaux et une production d'électricité de 20 % par le biais de l'énergie renouvelable d'ici à 2020. En tant que pays insulaire dépendant totalement de combustibles fossiles pour sa production d'énergie, il n'est plus possible, sur les plans économique, financier et environnemental, de poursuivre sur cette voie. Nous devons réfléchir à la façon de mettre au point, utiliser et regrouper nos propres sources d'énergie renouvelables.

Nos chances de réussite resteront limitées étant donné la faiblesse de nos capacités et des ressources financières dont nous disposons. Nous invitons nos partenaires de développement ainsi que la communauté internationale à appuyer nos efforts, notamment grâce à un soutien financier accru, au transfert de technologie et au renforcement des capacités.

Étant donné le cadre de vie en apparence idyllique des nations insulaires, il peut sembler à beaucoup dans le monde que notre vie est facile et que nous n'exigeons des actes que des autres. Toutefois, la réalité est que nos nations insulaires jouent un rôle actif pour sauvegarder notre planète Terre et œuvrer à sa protection. Nous assumons la responsabilité qui nous incombe de respecter la biodiversité de nos îles et de nos eaux et d'utiliser nos ressources de façon durable.

C'est pourquoi la Micronésie et nos nations sœurs de Micronésie, les Îles Marshall et Palaos, ainsi que le territoire de Guam et le Commonwealth des Îles Mariannes septentrionales, continuent de promouvoir le Défi de la Micronésie, qui vise à sauvegarder 30 % des ressources marines proches de la côte et 20 % des ressources terrestres dans notre région micronésienne d'ici à 2020.

Compte tenu de nos faiblesses respectives, seules des initiatives collectives, à l'échelle régionale, nous permettront de relever ces défis. Je tiens à exprimer notre vive reconnaissance aux pays et aux organisations internationales qui continuent d'appuyer le Défi de la Micronésie et nous soutiennent dans la mise en œuvre de nos objectifs. En tant que petits pays insulaires aux ressources limitées, nous voyons des perspectives concrètes de succès dans notre partenariat avec la communauté internationale.

La Micronésie continuera d'examiner la question de la protection de l'océan et de ses ressources. En tant

que pays insulaire du Pacifique doté d'une des plus vastes zones économiques exclusives dans l'océan Pacifique oriental et central, nous attachons une importance particulière à l'océan et à ses ressources. L'océan joue un rôle essentiel aux répercussions significatives sur notre sécurité alimentaire et notre avenir économique. Néanmoins, les activités humaines sur la planète affectent négativement notre océan et risquent d'avoir des conséquences désastreuses pour notre sécurité alimentaire et notre développement durable.

Les pêches illégales, non signalées et non réglementées pratiquées au sein de notre zone constituent une source de vive préoccupation, car cette pratique détestable se poursuit avec de puissants moyens et par le biais d'activités multinationales criminelles. Nous espérons vivement que, grâce à l'appui de la communauté internationale, nous pourrions lutter contre ces activités illégales, qui menacent l'avenir de nos stocks de poissons et privent notre population de retombées économiques potentielles.

Pour inverser des tendances déjà notoires vers une disparition d'espèces essentielles de thons que nous pensions jadis inépuisables, les dirigeants des pays du Pacifique, parties à l'Accord de Nauru, ont signé, au début de l'année, la Déclaration de Koror, qui prévoit l'adoption de nouvelles mesures de préservation visant la sauvegarde des stocks essentiels de thons. Une des mesures convenues consiste à fermer de nouvelles zones de haute mer afin d'empêcher la pêche au filet par des navires autorisés à pêcher dans les eaux figurant dans l'Accord de Nauru.

La Micronésie est pleinement engagée à œuvrer avec les parties à l'Accord de Nauru et avec l'ensemble de la communauté internationale en vue de garantir la viabilité de nos ressources en thons. Nous demanderons que les contrevenants répondent de leurs actes par l'intermédiaire de mécanismes internationalement concertés visant à prévenir, dissuader et éliminer la pêche illégale, non signalée et non réglementée dans nos eaux et dans la région orientale et centrale de l'océan Pacifique.

Nos océans et nos zones économiques exclusives font l'objet de beaucoup d'attention en raison du potentiel que représente leur exploitation économique. Nous accordons la plus haute priorité à une participation économique renforcée dans tous les aspects de cette exploitation. Une participation

économique accrue représente un objectif majeur pour tous les pays du Pacifique disposant d'importantes ressources marines, et pas seulement pour la Micronésie.

Toutefois, notre participation à l'exploitation de nos propres ressources marines aux fins du développement économique est entravée par un manque d'expérience, la majeure partie de notre infrastructure devant être renforcée. D'une façon générale, les petits États insulaires en développement du Pacifique n'ont pas réclamé leur juste part de leurs propres ressources de pêche. L'appui international doit permettre de renforcer nos capacités, non seulement pour négocier des accords et développer des industries de pêche, mais aussi pour permettre un meilleur partage des profits découlant de la capture de stocks de poissons provenant de notre propre zone économique exclusive.

En cette année où nous examinons à la fois les objectifs du Millénaire pour le développement et la Stratégie de Maurice pour les États insulaires en développement, nous devons pleinement tirer parti de ces deux occasions et relever le défi consistant à répondre aux nouveaux besoins du monde.

Depuis ces 15 dernières années, la réforme des Nations Unies constitue une des principales préoccupations de l'Assemblée générale. Point n'est besoin que je m'étende sur ce sujet, car chacun connaît la position de longue date de la Micronésie à cet égard, notamment pour ce qui est de la réforme de l'ONU. Concernant la qualité de membre permanent, nous renouvelons notre appui au Japon et à l'Inde, qui appartiennent à la région Asie-Pacifique. L'Allemagne et le Brésil, qui appartiennent à d'autres régions, méritent également de bénéficier de la même attention. Nous appelons à une intensification des efforts en vue de conduire les négociations vers une issue positive.

La paix au Moyen-Orient demeure lointaine, mais nous nourrissons l'espoir que la reprise récente de pourparlers directs, à Washington et ailleurs, entre Israéliens et Palestiniens, ouvrira la voie à une paix durable et à un règlement final grâce à la solution de deux États. Le monde entier porte intérêt au processus de paix au Moyen-Orient. La Micronésie appuie pleinement le processus de paix et exhorte l'ensemble des membres de l'Assemblée à jouer un rôle constructif et à œuvrer pour une solution qui apporte la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance aux États-Unis, à l'Égypte, à

la Jordanie et au Quatuor pour le rôle clef et de premier plan qu'ils jouent dans la recherche d'une solution à ce formidable défi. Pour qu'il en soit ainsi, nous devons y contribuer par des actes et un soutien collectifs.

C'est un très grand privilège pour moi d'avoir eu l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée au nom de mon petit pays insulaire. En terminant ma déclaration, je tiens à assurer l'Assemblée que la Micronésie continuera de jouer son rôle de membre responsable de l'Organisation.

La Présidente par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président des États fédérés de Micronésie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Alik L. Alik, Vice-Président des États fédérés de Micronésie, est escorté de la tribune.

Allocution de Cheikha Hasina, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh

La Présidente par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh.

Cheikha Hasina, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh, est escortée à la tribune.

La Présidente par intérim : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. Cheikha Hasina, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Cheikha Hasina (Bangladesh) (parle en bengali; texte anglais fourni par la délégation) : Je tiens à féliciter chaleureusement M. Deiss pour son élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Je suis convaincue que, sous sa direction éclairée, les travaux de l'Assemblée seront couronnés de succès. Je tiens également à féliciter M. Ali Abdussalam Treki pour sa précieuse contribution en tant que Président de l'Assemblée à sa soixante-quatrième session. Enfin, je tiens à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon pour ses efforts inlassables au service de l'ONU et de la paix mondiale.

Le Bangladesh est une nation séculaire, progressiste, qui honore la promesse de la démocratie, de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme et de la primauté du droit faite par mon

père – le Père de la nation, Bangabandhu Cheikh Mujibur Rahman, le plus grand Bangladais de tous les temps – de cette tribune, il y a 36 ans (A/PV.2243). Cette démarche est également en accord avec les objectifs de l'ONU, qui demeure l'ultime lieu où les espoirs et les aspirations des peuples défavorisés du monde peuvent être concrétisés.

Le Bangladesh a soutenu les efforts déployés par l'ONU pour instaurer la démocratie, le respect des droits de l'homme, la paix et la sécurité, et adopter des mesures efficaces pour lutter contre le terrorisme et les menaces extérieures à l'échelle mondiale. Je me suis engagée à maintenir cette continuité.

Le Bangladesh a créé un tribunal pour les crimes internationaux chargé de juger les personnes responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, notamment de génocide, d'incendies criminels et de viols, perpétrés pendant notre guerre de libération en 1971 et par la suite. Cette mesure est conforme à la primauté du droit telle qu'elle figure dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, que nous avons ratifié et qui vise à traduire en justice les auteurs de guerre, de génocide et de crimes contre l'humanité. Je suis convaincue que seule la justice peut corriger les erreurs meurtrières et impardonnables du passé.

C'est avec tristesse que je tiens à rappeler l'odieux acte de terrorisme, perpétré le 15 août 1975, qui a coûté la vie à mon père et au Père de la nation, Bangabandhu Cheikh Mujibur Rahman, et à 18 membres de ma famille, dont ma mère, mes belles-sœurs et mes trois frères, dont l'un n'avait que 10 ans. Depuis mon retour d'exil en 1981, j'ai été la cible de plusieurs tentatives d'assassinat.

La période la plus terrible a été de 2001 à 2006, lorsque notre parti démocratique et laïque, la Ligue Awami, se trouvait dans l'opposition. À cette époque, des milliers de travailleurs de notre parti, des partisans et des membres de la minorité religieuse, qui avaient voté pour notre parti laïque, ont été froidement assassinés au cours d'actes méthodiques de terrorisme commis par le Gouvernement d'alliance BNP/Jamaat-e-Islami. Parmi les attaques les plus meurtrières, il y a eu l'odieuse attaque à la grenade, perpétrée contre ma personne, le 21 août 2004, à l'occasion d'un rassemblement public organisé pour protester contre ces attaques et ces assassinats terroristes. À la suite de l'explosion d'une douzaine de grenades, 24 personnes innocentes, parmi lesquelles la Secrétaire de notre parti

chargée des affaires des femmes, M^{me} Ivy Rahman – épouse de l'actuel Président – ont été tuées, et plus de 500 personnes ont été gravement blessées.

Des tentatives d'assassinat ont également été commises contre des membres de ma famille, mais nous n'avons jamais cédé aux forces de la terreur. Victimes d'attaques terroristes répétées, ma famille et moi-même sommes accoutumés à cette menace. Notre rejet du terrorisme est total, de même que notre détermination à l'éliminer dans toutes ses formes. Je tiens à déclarer sans équivoque que le terrorisme ne sera pas autorisé sur le sol du Bangladesh, et c'est précisément la raison pour laquelle nous avons adhéré à toutes les conventions sur le terrorisme et leur apportons notre plein appui.

La politique de fermeté que nous observons à l'égard du terrorisme et notre amour de la paix m'ont conduit à négocier l'Accord de paix de Chittagong Hill Tracts, en 1997, qui a mis fin à des décennies de conflits intérieurs, et permis un règlement pacifique de la violente insurrection de nos forces frontalières paramilitaires en 2009. Sur le plan international, notre attachement à la paix, qui est essentiel au développement, est reflété dans notre soutien indéfectible aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. Depuis 1988, le Bangladesh a envoyé 97 000 soldats dans 24 pays dans le cadre de 32 missions. Au cours de cette période, 92 vaillants soldats ont fait le sacrifice de leur précieuse vie.

Notre contribution actuelle en termes de troupes a fait du Bangladesh le principal fournisseur de contingents pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Malheureusement, malgré cette participation, notre présence au sein du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) reste négligeable, tout comme notre influence sur la planification des missions de maintien de la paix. En toute égalité, nous devrions bénéficier d'une meilleure représentation au sein du DOMP.

Le Bangladesh a été durement touché par le réchauffement climatique, l'insécurité alimentaire, le déplacement de population et l'appauvrissement de la biodiversité, entre autres choses, et est confronté à de graves menaces entraînées par les changements climatiques et le réchauffement mondial. Bien que notre responsabilité dans l'émission de gaz à effet de serre soit insignifiante, nous en sommes les principales victimes. La fréquence accrue et la brutalité des inondations, cyclones, sécheresses et autres

catastrophes naturelles provoquées par ces phénomènes engendrent le chaos en termes de pertes humaines et de destruction des ressources.

Voilà pourquoi la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est une tâche de plus en plus difficile. Les migrants climatiques sont en surpopulation dans nos villes, entraînant de fortes pressions sur notre infrastructure et des troubles sociaux. La situation pourrait devenir catastrophique si le niveau de la mer augmentait d'un mètre en raison du réchauffement climatique. Un quart du Bangladesh serait inondé, ce qui aurait des répercussions directes sur 11 % de notre population et conduirait à une migration massive.

Pour faire face à cette situation, nous avons adopté un plan d'action d'adaptation et d'atténuation en 134 points. Parmi ces points figurent le dragage des principaux cours d'eau, afin de réduire les crues, récupérer des terres cultivables pour les personnes déplacées et accroître les capacités de production de céréales. D'autres plans prévoient un reboisement de 20 % de nos terres d'ici à 2015; la création d'un gigantesque puits de carbone; la protection de la biodiversité; la consolidation des rives côtières et fluviales par des ceintures vertes; la modernisation de la gestion des catastrophes par une participation communautaire; la mise au point de variétés de cultures adaptées aux changements climatiques; la modification des pratiques agricoles; l'emploi de techniques propres d'exploitation du charbon et l'adoption de l'énergie nucléaire et de l'énergie renouvelable. Entre-temps, 14 000 abris pour les victimes de cyclones ont été installés sur des points stratégiques afin de répondre aux catastrophes cycloniques.

La mise en œuvre du plan d'action requiert des financements considérables. En tant que mesure immédiate, nous avons créé un Fonds d'affectation spéciale sur les changements climatiques sur nos propres ressources, et un Fonds de résistance à l'évolution climatique avec l'aide de nos partenaires au développement. Sur le plan international, lors de la quinzième Conférence des parties sur le changement climatique – COP 15 – tenue l'année dernière, nous nous sommes efforcés de parvenir à un accord juridiquement contraignant et de créer un fonds international pour le climat afin de venir en aide aux pays les plus touchés par le changement climatique. Le compromis obtenu, à savoir l'Accord de Copenhague, n'a pas répondu aux attentes.

C'est pourquoi j'exhorte les dirigeants du monde à conclure, avec sagesse, au cours de la tenue cette année de la seizième Conférence – COP 16 – à un accord positif fondé sur le Plan d'action de Bali, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de contribuer efficacement au fonds international pour le climat. Je les prie également instamment d'adopter, lors du COP 16, des mesures destinées à palier les incidences négatives du changement climatique sur les pays les plus vulnérables, comme le Bangladesh, les petits États insulaires en développement comme les Maldives, et les pays sans littoral comme le Bhoutan et le Népal, parmi d'autres pays les moins avancés.

Le monde ne s'est pas encore relevé de la crise économique mondiale, et les pays les moins avancés ainsi que les pays en développement pâtissent de la diminution des exportations. Les crises sont dues à l'inégalité et à l'injustice découlant d'une structure internationale injuste qui, pour l'essentiel, demeure, inchangée. Les institutions de Bretton Woods doivent désormais tenir compte de la présence accrue des pays en développement, notamment des pays les moins avancés. Alors que les institutions de Bretton Woods peuvent assumer l'aide à long terme au développement, le Bangladesh propose la création, sous les auspices des Nations Unies, d'un fonds spécial chargé exclusivement des droits de tirage spéciaux et de l'octroi de subventions. Nous proposons également que l'ensemble des parties prenantes respectent l'appropriation nationale de tous les projets de développement, comme cela est prévu dans le Plan d'action d'Accra.

Les pays les moins avancés se félicitent de l'aide au développement dont ils bénéficient de la part des pays développés. Ils en profiteraient cependant davantage s'il existait des privilèges commerciaux tels qu'un accès au libre marché sans droits de douane ni quotas, le renforcement des capacités commerciales, etc. Les pays les moins avancés appellent également de leurs vœux l'achèvement du Cycle de négociations commerciales de Doha de l'Organisation mondiale du commerce et le respect par les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques de l'engagement de consacrer 0,7 % de leur produit international brut à l'aide publique au développement, dont 0,2 % serait versé aux pays les moins avancés, comme il est stipulé dans le Programme d'action de Bruxelles.

Les pays les moins avancés ont également été touchés par le chômage au niveau national et par les

obstacles auxquels se heurte la migration vers l'étranger pour la recherche d'un emploi. Les transferts de fonds représentant une part importante du produit national brut de ces pays, les mesures de relèvement économique devraient offrir des possibilités d'emploi et garantir les droits des travailleurs migrants, en particulier de ceux issus des pays les moins avancés.

Toutefois, malgré les obstacles de ces dernières années, le Bangladesh est parvenu à maintenir son produit national brut au taux annuel de 6 %. Cela a été possible grâce à nos politiques pragmatiques en matière de production alimentaire, d'agriculture, de développement rural, de maîtrise de l'inflation, et parce que nous avons veillé à ce que les prix de l'alimentation et des produits de base restent abordables pour les pauvres. Sous le Gouvernement précédent, de 1996 à 2001, la politique de sécurité alimentaire a permis au Bangladesh d'être autosuffisant sur le plan alimentaire, ce qui nous a valu, de la part de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, la médaille Cérès. À cette époque, grâce à la mise en œuvre d'une politique alimentaire à l'échelle nationale, qui visait la stabilisation des prix des carburants, des engrais, des semences et d'autres matériels agricoles, notre gouvernement est parvenu à garantir un approvisionnement alimentaire accessible à tous.

L'objectif de notre gouvernement consiste également à utiliser les techniques d'information et de communications (TIC) pour accélérer le développement socioéconomique. C'est pourquoi nous avons mis en œuvre la loi 2009 sur les TIC et la politique 2009 sur les TIC, afin de créer l'infrastructure nécessaire et d'étendre les TIC à l'ensemble du territoire du Bangladesh. D'ores et déjà les centres éducatifs, les institutions gouvernementales locales et les communautés rurales sont reliés à l'Internet. Ce processus englobe un centre électronique pour les communautés rurales, qui relie 8 500 bureaux de poste; un parc high-tech; un réseau de gestion électronique et le renforcement du réseau de télécommunication ainsi que les communications par satellite.

Nos services électroniques se concentrent désormais sur l'amélioration de la fourniture d'informations agricoles, l'accès au marché, l'éducation, les soins de santé, les systèmes d'alerte rapide aux catastrophes, l'ordre public et les filets de sécurité sociale. Par ailleurs, un ambitieux programme d'hégémonie électronique a été mis en place entre les membres du Parlement, les décideurs politiques et les

administrateurs aux niveaux national et local. Nous avons déjà transformé 100 Union Parishads, afin qu'ils accueillent des centres électroniques en 2009 et avons accéléré le mouvement, l'objectif étant d'équiper, d'ici à la fin de l'année, l'ensemble des 4 500 Parishads. Bref, notre gouvernement est résolu à parvenir à un Bangladesh numérique et à en faire un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2021, année du jubilé d'or de l'indépendance de notre nation.

Parallèlement, l'objectif de notre gouvernement est d'atteindre 100 % de scolarisation dans le primaire d'ici à 2011 et 100 % de taux d'alphabétisation d'ici à 2014. Notre principale enveloppe budgétaire est consacrée à l'éducation. Les cours et les livres sont désormais gratuits pour les étudiants jusqu'au niveau 12. Des ordinateurs et l'accès à l'Internet sont fournis gratuitement aux écoles afin de familiariser les étudiants à leur usage. Afin d'encourager la scolarisation, nous avons commencé à distribuer des déjeuners aux étudiants et des incitations en espèces aux parents.

Bien que le Bangladesh ait atteint les objectifs du Millénaire pour le développement en termes d'égalité des sexes au niveau secondaire, notre objectif est la gratuité de l'enseignement pour les filles jusqu'à l'université. Nous sommes en effet fermement convaincus que la participation égale des femmes est indispensable au développement d'une nation. L'égalité des sexes et le développement humain sont nos principales priorités.

Notre gouvernement a relancé la politique de développement national en faveur des femmes, adoptée lors de notre dernier mandat, de 1996 à 2001. À l'heure actuelle, en plus du Premier Ministre, du chef de l'opposition, du chef adjoint et d'un whip, on compte 5 femmes ministres et 45 femmes ont leur siège réservé au sein du Parlement. En outre, 19 femmes ont été directement élues au Parlement. Les femmes occupent également 30 % des sièges réservés au sein de tous les gouvernements locaux. Elles sont encouragées à participer à la politique et à l'administration et sont recrutées dans toutes les professions, y compris les services de l'armée. Elles participent également aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous avons élaboré des arrangements prévoyant le versement d'une pension aux femmes dans le besoin et aux veuves, ainsi qu'un logement à des hommes et des femmes dans des foyers pour personnes âgées. Des filets de protection sociale prévoient des programmes

destinés aux minorités, aux exclus, aux handicapés physiques et mentaux; la création d'ashrayan ou foyers pour les sans-abri; la mise en œuvre de la politique « une maison, une ferme » pour lutter contre la pauvreté; des programmes de transfert d'espèces et de fourniture de denrées alimentaires.

Cette nouvelle politique vise à donner un emploi à un membre au moins de chaque famille pauvre. La politique de services sociaux est une nouvelle initiative visant à fournir un emploi et une amélioration de leurs compétences aux jeunes et aux femmes. En outre, des possibilités de recherche ont conduit à de nouvelles découvertes, notamment dans le domaine des cultures résistantes aux changements climatiques. Une avancée a récemment eu lieu en ce qui concerne le séquençage du génome de la fibre de jute, ce qui a permis d'améliorer la qualité des produits en jute, une option biodégradable aux produits synthétiques dangereux.

La santé est un autre domaine qui fait l'objet d'une attention particulière, avec la mise en œuvre d'une politique de santé nationale adoptée lors de notre mandat précédent. Cette politique prévoit la création d'une clinique communautaire pouvant accueillir 6 000 personnes. Notre objectif est de créer 18 000 cliniques de ce type dans un premier temps, afin d'accroître la fourniture de services de santé de base dans les centres populaires. Afin de garantir la santé de la mère, une stratégie nationale de santé maternelle a été adoptée, avec un programme de réduction du taux de mortalité infantile de 54 pour 1 000 naissances vivantes à 15 pour 1 000.

Notre objectif est de parvenir à un taux de 100 % de vaccinations d'ici à la fin de notre mandat. Depuis que mon gouvernement est entré en fonctions, le taux de mortalité maternelle a baissé, passant de 2,9 % à 2,6 %, et la mortalité infantile à un résultat similaire, au point que nos succès ont été reconnus et récompensés par les Nations Unies.

Malgré les crises alimentaires, énergétiques, économiques et climatiques survenues ces dernières années, le Bangladesh, avec l'appui d'institutions des Nations Unies et de partenaires bilatéraux et multilatéraux, a enregistré des avancées prometteuses. En fait, les progrès réalisés en ce qui concerne l'ODM 1, sur l'élimination de la pauvreté, l'ODM 2, sur l'enseignement primaire universel et l'ODM 3, sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, constituent des progrès encourageants. Par ses efforts sincères, notre gouvernement envisage de faire sortir

12 millions de personnes de la pauvreté, ce qui diminuerait de moitié le nombre de personnes vivant aujourd'hui dans de tristes conditions avant la date limite de 2015 fixée pour la réalisation des OMD.

Notre attachement indéfectible à la paix est reflété dans la résolution phare sur la culture de la paix, que nous présentons chaque année à l'Assemblée (voir résolution 64/80). Nous bénéficions depuis ces dernières années d'un nombre extraordinaire de parrainages en raison de la référence faite à la Journée internationale de la langue maternelle. Depuis lors, cette Journée, adoptée par l'UNESCO en hommage aux martyrs de la langue qui, en 1952, ont donné leur vie pour défendre leur langue maternelle, le bengali, est célébrée chaque année, dans le monde entier, avec beaucoup de ferveur. Le bengali est parlé par plus de 300 millions de personnes dans le monde et jouit d'un riche patrimoine sur les plans littéraire, historique et autres, c'est pourquoi le Parlement bangladais a adopté une résolution demandant à l'Organisation des Nations Unies de faire du bengali l'une de ses langues officielles. Je lance un vibrant appel aux États Membres afin qu'ils appuient une requête aussi légitime.

Jour après jour, les peuples du monde se rapprochent pour former un village unique, grâce à l'évolution rapide des techniques et à de nouveaux défis, tels que le changement climatique, le terrorisme et l'interdépendance économique. Nos destins sont liés, tout comme nos difficultés et nos responsabilités. Il est évident que seules la mobilisation et l'optimisation de nos synergies nous permettront de bâtir un monde de paix et de prospérité partagées. Nous n'avons d'autre choix que de tourner le dos aux intérêts égoïstes et à court terme et d'œuvrer à l'unisson en faveur d'un monde dont nos enfants et leurs descendants hériteront, afin qu'ils se souviennent de nous avec affection et gratitude.

Que le Bangladesh vive à jamais. Vive l'Organisation des Nations Unies!

La Présidente par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh de l'allocation qu'il vient de prononcer.

Cheikha Hasina, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh, est escortée de la tribune.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Franco Frattini, Ministre des affaires étrangères de l'Italie.

M. Frattini (Italie) (parle en anglais) : L'Italie s'apprête à célébrer le cent cinquantième anniversaire de son unification. Nous sommes un jeune pays, mais un peuple aux racines profondes et aux traditions anciennes. Par notre histoire, notre situation géographique et notre longue expérience internationale, nous pouvons être fiers de notre illustre héritage. Par nécessité et par vocation, nous nous consacrons au dialogue, au respect de la diversité et à la compréhension mutuelle.

Il n'y a pas d'autre choix que cette démarche d'ouverture, bien qu'elle exige compromis et concessions. Je préfère parler de pragmatisme idéaliste, notre objectif ultime étant de propager la paix et la prospérité, une ambition que la coopération permet le mieux de concrétiser. Cette tendance au dialogue est l'une des plus importantes contributions de l'Italie à l'ONU.

Mon pays est fermement partisan du rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale et la gestion des crises internationales. En raison de son universalité et de son impartialité, l'Organisation a la légitimité pour intervenir dans les situations de crise. L'Italie participe à des missions de maintien de la paix non seulement en fournissant de nombreux contingents qualifiés mais également en élaborant des plans et des protocoles stratégiques et en dispensant une formation et un support logistique. Nous sommes le sixième plus important contributeur aux opérations régulières et de maintien de la paix des Nations Unies et, depuis 2006, le premier fournisseur de contingents à l'Organisation parmi les membres de l'Union européenne (UE) et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Environ 8 000 soldats italiens sont affectés à des opérations sous l'égide ou le mandat des Nations Unies. Notre présence s'étend à 22 missions à travers le monde : du Liban à Haïti, des Balkans à l'Afghanistan. De ses expériences dans ces régions difficiles, l'Italie a tiré d'importants enseignements. Ainsi, notre « approche globale » fournit des aperçus précieux sur la manière d'intégrer les aspects militaires d'une mission à l'engagement de reconstruction économique, institutionnelle et civile.

Nous sommes convaincus que pour relever les défis du XXI^e siècle, le système des Nations Unies doit être renforcé, à commencer par sa capacité de

contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Organisation doit disposer des moyens nécessaires pour remplir son rôle en tant que « fournisseur » de sécurité et de stabilité, un rôle destiné à encourager la réconciliation, à renforcer la démocratie et, en fin de compte, à aider à l'instauration d'un monde plus stable.

C'est pourquoi nous appuyons les initiatives du Secrétaire général pour un Nouvel Horizon et une Stratégie d'appui sur le plan mondial. Nous devons également continuer à favoriser les synergies entre les Nations Unies et les organisations régionales de façon à jouer un rôle essentiel pour ramener la paix dans les zones en crise. Je veux parler de l'Union africaine et, surtout, de l'Union européenne. Le Traité de Lisbonne comporte de nouvelles dispositions pour la représentation internationale de l'Union européenne sur le plan international. Lorsque le projet de résolution sur la participation de l'UE aux travaux de l'ONU aura finalement été approuvé, j'espère sincèrement que l'Union européenne sera en mesure de prendre davantage part aux responsabilités de l'Assemblée générale et de renforcer sa capacité en matière d'orientation politique.

Dans le domaine de la sécurité, l'engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive a toujours été une caractéristique de la politique étrangère italienne. La prolifération est une menace croissante qui ne peut être contrée que par la coopération internationale. À cet égard, le Gouvernement italien vient de faire certaines propositions concrètes. Nous devons fixer l'objectif d'une option « zéro nucléaire » dans un cadre de temps approprié mais sans donner l'impression qu'il s'agit d'une aspiration irréaliste.

2010 est une date clef pour ce qui est d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. À cette fin, notre responsabilité et notre crédibilité collectives sont en jeu. L'Italie est une ferme adepte d'une approche globale en matière de développement. Pour une participation véritablement démocratique, la communauté des donateurs, en coopération avec le secteur privé et la société civile, doit œuvrer dans un partenariat faisant des pays bénéficiaires les protagonistes du développement.

L'heure est venue pour la communauté internationale et les Nations Unies d'accroître leur engagement face à deux crises régionales. La Somalie connaît aujourd'hui la situation la plus grave et la plus

pressante du continent africain. Au cours des deux dernières années, le Gouvernement italien a apporté une contribution financière considérable à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et aux forces de sécurité somaliennes, mais ce n'est pas suffisant. Il faut intensifier l'appui international à l'AMISOM.

La deuxième crise est celle du Pakistan où les récentes inondations ont affecté cruellement la vie de 20 millions de personnes. Le Gouvernement italien a décidé d'accorder une aide supplémentaire de 80 millions d'euros pour secourir la population pakistanaise.

Toutefois, outre la fourniture d'aide, nous devons agir avec discernement. C'est pourquoi l'Italie a appelé à de nouvelles mesures commerciales afin d'accroître l'accès au marché des produits pakistanais et d'appuyer le relèvement économique du Pakistan.

La mondialisation a suscité une nouvelle demande en matière d'appartenance et d'identité. Cependant, un dialogue fructueux entre les cultures ne saurait se nouer sans valeurs universelles. Il est essentiel de défendre la validité universelle des droits fondamentaux et d'éviter tout risque de relativisme. Étant donné la force de son patrimoine humaniste qui place l'être humain au centre de toutes choses, l'Italie est en mesure de jouer un rôle important dans cette dialectique.

Fidèle à ce patrimoine, le Gouvernement italien a promu une campagne en faveur d'un moratoire sur la peine de mort. Nous nous félicitons du renforcement de la tendance internationale en ce sens et espérons qu'elle se confirmera lorsque l'Italie et une large alliance de pays présenteront, au cours des mois à venir, un projet de résolution sur ce moratoire.

La tolérance religieuse est un préalable nécessaire à la paix et un principe fondamental de notre civilisation. Le droit de rechercher la vérité à travers la parole de Dieu est « la liberté des libertés » mais, dans certaines régions du monde, les gens craignent de professer librement et ouvertement leur foi parce qu'ils sont menacés de persécutions par des extrémistes. L'Italie est très attachée à la protection de la liberté religieuse et s'opposera toujours à la discrimination à l'encontre des minorités religieuses. De fait, l'Italie, avec ses partenaires de l'Union européenne, participe activement à la préparation et à la présentation du projet de résolution annuel sur l'intolérance religieuse.

L'initiative internationale d'interdire les mutilations génitales féminines est un autre objectif de notre lutte contre la discrimination. Depuis septembre 2009, l'Italie, avec un groupe de pays africains, a promu une telle initiative qui, nous l'espérons, nous mènera à présenter ici, à l'Assemblée, un projet de résolution sur le plein respect des femmes africaines.

Les mutilations génitales féminines, qui violent l'intégrité physique féminine, touchent des millions de femmes et de jeunes filles dans le monde, notamment dans mon pays où, selon un rapport, 35 000 cas ont été signalés. Les droits des femmes et le progrès national vont de pair et, pourtant, dans de nombreux pays du monde, des femmes continuent de souffrir.

En joignant nos efforts nous pouvons obtenir le consensus nécessaire à l'adoption de résolutions qui préserveront les générations présentes et futures des préjugés et de l'intolérance. À cet égard, nous nous félicitons chaleureusement de la création de l'Entité ONU-Femmes au sein du Secrétariat et espérons qu'elle deviendra rapidement opérationnelle.

Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale nécessite un engagement constant en vue d'une réforme globale de l'Organisation. Cette réforme devrait toucher le Secrétariat, les différents fonds, organismes et programmes des Nations Unies et, de toute évidence, ses instances directrices.

Quant à la réforme du Conseil de sécurité, nous étudions des solutions de compromis réalistes susceptibles de recueillir le consensus le plus large possible et d'assurer une représentation adéquate des Africains, des Arabes et d'autres groupes de pays sous-représentés. Plus de 15 années de négociations ont démontré à quel point la communauté internationale était profondément divisée. Il est temps maintenant de rechercher un véritable compromis de grande portée. L'Italie et ses partenaires de l'Unité pour un consensus sont disposés à participer de manière constructive au processus de réforme et ont déjà fait montre de souplesse. À cet égard, nous entendons avec intérêt coopérer avec l'ensemble des Membres durant la présente session de l'Assemblée générale.

Le processus de revitalisation de l'Assemblée générale devrait avoir pour objectif de restaurer le rôle central de cette instance. Le caractère universel de l'Assemblée lui donne un potentiel d'orientation politique qui doit être réalisé. L'Assemblée est le lieu où nous pouvons, ensemble, cerner les grands

problèmes qui menacent la sécurité, la stabilité et le développement de tous les États Membres et définir des stratégies communes pour les traiter efficacement.

Pour terminer, la vision de l'avenir auquel mon pays, l'Italie, aspire – un avenir de coexistence pacifique et d'enrichissement mutuel à travers les valeurs et les cultures – ne peut se concrétiser que par la réalisation fructueuse des nombreux processus de réforme en cours. Nous pouvons y parvenir si nous fondons nos actes sur le dialogue et la compréhension mutuelle. Et lorsque nous arriverons à la coexistence pacifique et à l'enrichissement mutuel, le système des Nations Unies sera doté des outils nécessaires pour mettre en application les grands principes et valeurs consacrés par la Charte. L'un de ces principes domine tous les autres par son importance : chaque individu dans le monde est doté des droits inaliénables et absolus sur lesquels aucun compromis ne saurait être toléré.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume d'Espagne.

M. Moratinos Cuyaubé (Espagne) (*parle en espagnol*) : Mes premiers mots seront pour féliciter le Président de l'Assemblée nouvellement nommé, M. Joseph Deiss, à qui je souhaite plein succès dans la conduite des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session.

Septembre est un mois important inscrit dans le calendrier de la politique internationale depuis la moitié du siècle dernier. En effet, il marque le début de chaque nouvelle session de l'Assemblée générale des Nations Unies, avec New York en toile de fond.

La Conférence de San Francisco nous semble bien loin, elle qui avait tourné la page des conflits mondiaux et ouvert la voie à une coopération internationale en créant une nouvelle organisation, l'Organisation des Nations Unies, une organisation chargée de promouvoir la paix, la justice et une vie meilleure pour l'humanité tout entière. Les Accords de Bretton Woods nous semblent également bien loin, eux qui ont établi les règles du libre échange pour les relations commerciales et financières entre les nations les plus industrialisées du monde, au nom de la paix.

Au cours de la première décennie de ce siècle, nous avons été témoins d'événements qui ont marqué l'avenir des relations internationales et fait surgir un

nouveau monde, comme nous l'avons vu à New York durant le mois de septembre. Le 11 septembre 2001, les villes de New York et de Washington ont subi des attentats terroristes qui ont ébranlé la planète et sont parmi les plus traumatisants de l'histoire occidentale. En septembre 2008, New York a concentré la panique à la suite de la banqueroute de Lehman Brothers, alors qu'il y a quelques semaines la ville qui nous accueille a connu des tensions liées à une coexistence interculturelle et a vu la relance du programme le plus ambitieux en matière de coopération internationale de l'histoire, les objectifs du Millénaire pour le développement.

Ces événements marquent le réel commencement du XXI^e siècle, un siècle qui évolue dans un contexte de bouleversements mondiaux et interdépendants accélérés. Nous sommes à un carrefour historique où nous devons promouvoir la réforme du système des Nations Unies et la création de nouveaux mécanismes de gouvernance mondiale qui permettent de moderniser le système des relations internationales, de consolider le multilatéralisme et la sécurité et de renforcer le redressement économique mondial tout en pratiquant une gestion responsable de l'interculturalisme grandissant.

Un multilatéralisme efficace, telle est la méthode qui nous permettra de relever les défis du XXI^e siècle. Il s'agit d'une méthode qui repose sur les efforts de l'Assemblée générale et sur l'engagement et le travail des dirigeants des États représentés ici. C'est une méthode fondée sur le respect et la nécessité de construire de nouvelles alliances et d'élaborer des politiques et des stratégies communes.

À maintes reprises, nous entendons des discours qui mettent l'accent sur les faiblesses et les lacunes du système des Nations Unies. Je me permettrai de ne pas abonder dans ce sens. Je soulignerai bien plutôt le travail et les succès des Nations Unies ainsi que leur capacité d'agir, comme on l'a vu lors des catastrophes naturelles en Haïti et au Pakistan. Cette capacité à prendre des mesures et à coordonner efficacement les efforts de tous les pays dans le cadre du multilatéralisme, telle est la voie que le système international doit continuer à suivre pour être à la hauteur des défis de ce siècle.

Le 11 septembre a transformé et élargi le concept de sécurité. En septembre 2006, les États Membres ont approuvé la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, une résolution et un Plan d'action

annexé (résolution 60/288) qui ont permis, pour la première fois, de définir une approche stratégique commune agréée par tous les États Membres de l'ONU. Cette stratégie a été présentée par le Secrétaire général Kofi Annan un an après l'attentat brutal et traumatique du 11 mars 2004 à Madrid. Depuis lors, l'intensité et le nombre d'attentats terroristes ont diminué et nous avons amélioré la sécurité. Nous sommes cependant loin d'avoir gagné la bataille contre le terrorisme international.

Cette année, nous avons également été témoins de progrès très importants dans le domaine de la sécurité, du désarmement et de la non-prolifération nucléaire. Le nouveau Traité sur la réduction des armes stratégiques permet de réduire de 30 % le nombre d'ogives nucléaires des États-Unis et de la Russie. Il s'agit là du plus grand accord nucléaire réalisé au cours des vingt dernières années. En mai dernier, 189 pays signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont soutenu la convocation d'une conférence en 2012 pour faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive.

Nous commençons à sortir de la pire crise financière et économique depuis les années 30. Les répercussions négatives de cette crise seront ressenties durant des années par des millions de personnes, notamment en termes d'emplois décents. Depuis la chute de Lehman Brothers, le 15 septembre 2008, le système financier international a nécessité l'intervention sans précédent des États et des institutions internationales, tels que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale afin de préserver la demande mondiale et les marchés financiers.

L'absence de réglementation internationale a favorisé la crise des entités financières et a nécessité une coordination renforcée, faisant du Groupe des Vingt une nouvelle instance de gouvernance économique. L'enseignement à tirer de la crise est que les marchés internationaux n'ont pas seulement besoin, pour leur développement, d'une main invisible mais également d'un système de réglementation mondial. Nous l'avons bien compris en Europe où nous avons adopté des mesures destinées à harmoniser la législation des États Membres, pour permettre aux autorités de réglementation d'exercer leurs pouvoirs exécutifs et disciplinaires. Depuis l'adoption du Traité de Lisbonne, l'Europe s'est engagée dans la voie de la cohésion en matière de politique étrangère et devrait être perçue comme un interlocuteur à part entière, en faisant entendre sa voix dans la communauté

internationale. Pour ce, il lui faut disposer d'un statut approprié au sein de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement espagnol est à l'avant-garde de la lutte contre la faim et la pauvreté. De concert avec d'autres États Membres, il a proposé à l'ONU de créer une taxe sur les transactions monétaires internationales dont le produit pourrait être utilisé en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Alors que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture nous a fourni des données prometteuses – pour la première fois nous avons vu une diminution de la faim dans le monde – le chiffre de 925 millions de personnes touchées par la faim sur notre planète est inacceptable sur les plans éthique et politique.

Le Secrétaire général Ban Ki-moon sait qu'il peut compter sur l'Espagne pour mobiliser les efforts en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La lutte contre la pauvreté ne peut venir à bout de la récession économique car, en dépit de la crise, ce ne sont pas les conditions matérielles mais la volonté politique qui nous permettra de parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

Il est temps de prendre nos responsabilités pour lutter contre le changement climatique. Pour faire face à ce défi, il convient de revoir notre façon de concevoir le développement et la croissance économique. Il convient également de redoubler d'efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux combustibles fossiles et de miser sur les énergies renouvelables et efficaces et sur une consommation responsable. La Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique est une référence pour nous doter d'un régime définissant des solutions réalistes et répondant à nos préoccupations et à nos priorités.

Dans quelques mois, nous assisterons à la Conférence sur le changement climatique et nous devons être conscients de l'effort nécessaire pour préparer la réunion de Cancún, où la crédibilité même du système multilatéral sera en jeu. La Conférence sera couronnée de succès si nous adoptons une approche réaliste, solidaire et généreuse à l'égard des États les plus vulnérables. Cela devrait nous conduire à un accord ambitieux pour permettre aux États représentés à l'Assemblée générale d'atteindre les objectifs et de respecter les engagements vérifiables qu'il contient.

Pour parvenir à ces objectifs, nous avons besoin d'une intégration équitable de près de la moitié de la population mondiale – les femmes. Le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité doit nous amener à garantir l'égalité hommes-femmes dans la sphère publique, dans les institutions et dans les domaines économique, social et culturel. Nous pouvons et nous devons poursuivre ces réformes car elles sont des indications positives sur l'aspect dynamique de ce mandat, telle la création récente d'ONU-Femmes, à l'initiative de l'ex-Présidente du Chili, Michelle Bachelet, que je félicite de sa nomination à la tête de cette nouvelle Entité.

En ce qui concerne les droits de l'homme, l'Espagne défend fermement l'abolition de la peine de mort. C'est pourquoi, il y a deux ans, elle a présenté une initiative à l'Assemblée générale à cette fin. La Commission internationale contre la peine de mort, proposée par le Premier ministre espagnol, José Luis Rodríguez Zapatero, sera bientôt établie et commencera prochainement ses travaux. Selon nous, la peine capitale constitue une véritable violation des droits de l'homme en raison de son caractère irréversible qui en fait le cas le plus extrême de traitement cruel, inhumain et dégradant.

Mon pays appuie sans réserve les solutions pacifiques et négociées dans tous les différends internationaux, conformément aux résolutions de l'ONU. Instaurer la paix au Moyen-Orient reste une priorité stratégique pour l'Espagne. C'est pourquoi, à la veille du vingtième anniversaire de la Conférence de Madrid, nous continuons d'œuvrer résolument pour que le processus de pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens conduise en définitive à la création de deux États. Les peuples israélien et palestinien savent qu'ils peuvent compter sur notre soutien en un moment où de nombreuses questions épineuses liées au conflit sont abordées.

À cet égard, je me rallie à l'appel lancé de cette tribune par le Président des États-Unis pour le maintien du moratoire sur la construction de nouveaux logements. Pour parvenir à une paix durable, juste et globale il est essentiel de résoudre les questions touchant à la Syrie et au Liban et d'œuvrer dans un cadre multilatéral instaurant une véritable coalition mondiale pour la paix au Moyen-Orient.

Nous savons tous que la stabilité dans la région occidentale des Balkans et la pleine intégration de ces

pays à l'Union européenne sont des priorités fondamentales pour l'Europe. En 2010, nous avons commémoré le dixième anniversaire de la Conférence de Zagreb. L'Espagne, qui présidait alors l'Union européenne, a convoqué, en mai, une réunion de haut niveau à Sarajevo. Cette réunion a été suivie par tous les acteurs intéressés et, à cette occasion, l'Union européenne a réaffirmé son attachement à la stabilité de la région et à l'avenir européen. Récemment, l'adoption par consensus de la résolution 64/298 de l'Assemblée générale, parrainée par les 27 membres de l'Union européenne et la Serbie sur l'une des questions en instance concernant la région a démontré la volonté de tous les acteurs de la communauté internationale de parvenir aux objectifs dont je viens de parler.

L'Espagne renouvelle son appui aux initiatives de médiation de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Christopher Ross. Le conflit dans ce territoire doit être réglé par un accord mutuel entre les parties et conformément aux résolutions de l'ONU appelant à l'autodétermination du Sahara.

Selon nous, les pays ibéro-américains sont engagés dans la voie d'un changement social et politique sans précédent. En ce début des commémorations du bicentenaire de l'indépendance de ces républiques, l'Espagne souhaite se joindre aux célébrations en assistant aux sommets ibéro-américains et en renforçant ses relations bilatérales et les relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine.

Cuba mérite une mention spéciale en raison des récentes décisions prises par les autorités de ce pays. Les embargos et les attitudes unilatérales qui ne peuvent que décevoir de nouvelles attentes sont inutiles et n'ont pas de raison d'être.

L'Afrique représente à l'évidence l'un des plus grands défis futurs pour la communauté internationale et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les progrès effectués sur le plan de la bonne gouvernance et de la démocratisation du continent sont source d'optimisme et doivent lui permettre, avec la coopération internationale, de surmonter les crises du Sahel, de la Somalie ou de la région des Grands Lacs. L'Espagne renouvelle son ferme attachement à l'Afrique.

La coexistence, en cette ère de mondialisation, doit nous amener à renforcer les instruments de bonne gouvernance et à promouvoir les diversités culturelles et interculturelles, qui sont parmi les plus grands défis

du XXI^e siècle. La consolidation internationale de l'Alliance des civilisations, en tant qu'outil de la diplomatie préventive, est maintenant un fait et une ressource que nous devons utiliser. Plus de 100 États et 23 organisations internationales appartiennent maintenant au Groupe des amis de l'Alliance des civilisations. Je saisis cette occasion pour inviter les pays qui ne l'ont pas encore fait à s'y joindre.

Dans le climat actuel de crise économique internationale, les tensions interculturelles risquent de s'aggraver. Cela devrait nous amener à œuvrer pour le respect et la compréhension des cultures et des civilisations afin de neutraliser les expressions de haine, de fanatisme et d'affrontement.

Ce monde nouveau nous impose d'adapter et d'élargir l'architecture institutionnelle internationale. Comme l'a dit le philosophe espagnol, José Ortega y Gasset, « les hommes ne vivent pas ensemble sans raison; ils vivent ensemble pour réaliser de grands projets ». Aujourd'hui, l'ONU a un projet ambitieux : achever la réforme de nos institutions et jeter les fondements d'une gouvernance mondiale. Ensemble, nous pourrons surmonter les défis et les crises mondiales du XXI^e siècle et élaborer un système plus équitable, plus équilibré et plus durable.

Les Accords de Bretton Woods en 1944 et la Conférence de San Francisco en 1945 ont été le fruit d'un demi-siècle de crises et de deux guerres mondiales. Nous ne devons pas être condamnés à laisser passer un autre demi-siècle pour réformer et créer les nouvelles institutions du XXI^e siècle. Nous avons déjà attendu une décennie, mais nous ne pouvons pas continuer à patienter plus longtemps, car l'Histoire nous presse.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Michael Spindelegger, Ministre fédéral des affaires européennes et internationales de l'Autriche.

M. Spindelegger (Autriche) (parle en anglais) : Le tragique séisme survenu en Haïti, les inondations dévastatrices au Pakistan et la crise financière nous rappellent que les défis mondiaux du XXI^e siècle exigent une action concertée. L'Organisation des Nations Unies doit être au cœur de nos activités. C'est le lieu du système multilatéral qui, de nos jours, jouit du niveau le plus élevé de légitimité. Son caractère inclusif représente un grand avantage.

Toutefois, cette autorité morale doit être assortie de mécanismes et de ressources pour en assurer l'efficacité. L'adhésion à la primauté du droit est fondamentale. Tous les efforts et activités sur le plan multilatéral doivent être menés sur la base de règles claires et prévisibles s'appliquant à égalité à tous les États Membres. Les États Membres, tout comme les hommes et les femmes du monde entier, doivent pouvoir être confiants en la capacité des Nations Unies de concrétiser les promesses de la Charte.

La coopération avec les autres acteurs internationaux est indispensable pour permettre à l'Organisation de traiter des défis complexes actuels. En tant que partenaires fiables de l'ONU, l'Autriche et l'Union européenne (UE) sont prêts à agir dans les domaines allant de la coopération en matière de développement, à l'aide humanitaire, au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la promotion du respect de la légalité et des droits de l'homme. Dans ce contexte, nous espérons que notre initiative d'obtenir les modalités de participation de l'UE à l'Assemblée générale, reflétant les changements prévus dans le Traité de Lisbonne, sera bientôt adoptée. Cela contribuerait grandement à renforcer le partenariat productif des Nations Unies avec une organisation fortement attachée aux principes et objectifs consacrés par la Charte. L'Autriche est fière de participer aux travaux de l'ONU en accueillant l'Office des Nations Unies, à Vienne. Nous continuerons de présenter Vienne comme une plate-forme de dialogue et de coopération.

Selon nous, la bonne gouvernance est un élément inhérent à la gouvernance mondiale. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, basé à Vienne, est au cœur des efforts des Nations Unies pour lutter contre la corruption et la criminalité organisée en appuyant les États Membres dans la mise en œuvre des normes internationales, notamment la Convention des Nations Unies contre la corruption. La corruption est l'un des grands problèmes dont les terribles conséquences pèsent lourdement sur l'action de la communauté internationale pour réduire la pauvreté. La création récente, en Autriche, de l'Académie internationale de lutte contre la corruption est l'une des mesures importantes pour traiter de ce défi. Cette institution vise à fournir un outil pour la recherche, l'éducation et la formation de professionnels dans tous les domaines, notamment des policiers, des juges et des procureurs.

La lutte contre le changement climatique est l'une des questions centrales du XXI^e siècle. Le changement climatique a de profondes répercussions sur le développement économique et social de la communauté internationale dans son ensemble. Nous avons besoin, dès maintenant, d'un consensus mondial si nous voulons atteindre l'objectif de réduire le réchauffement mondial de 2° C et d'inverser la tendance à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020. Personne ne saurait sous-estimer la difficulté de cette tâche. Cependant, la lutte contre le changement climatique est également une occasion à saisir. Nous avons la possibilité de créer un cadre pour une croissance qualitative, durable au niveau mondial. L'Autriche est résolue à contribuer à cet effort.

Cette semaine, les dirigeants ont arrêté des mesures concrètes pour remettre sur les rails les objectifs du Millénaire pour le développement dans la lutte contre la pauvreté dans le monde. Il nous faut maintenant mobiliser tous nos efforts pour être à la hauteur de cet engagement renouvelé, notamment pour ce qui est des besoins particuliers de l'Afrique à cet égard. Les gouvernements des pays en développement et développés tout comme le secteur privé et la société civile, doivent œuvrer ensemble pour atteindre nos objectifs ambitieux d'ici à 2015.

J'aborderai maintenant l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité. Depuis quelques jours, notre attention se focalise sur les entretiens directs récemment entamés entre le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas. Nous nous félicitons de la direction et de l'engagement du Président Obama qui a rendu possible cette évolution. Pour la première fois depuis des années, ces entretiens offrent une première perspective concrète de paix durable au Moyen-Orient. Un accord entre Israël et la Palestine améliorerait non seulement radicalement la vie des populations intéressées mais constituerait l'élément essentiel pour une région plus stable et un monde plus pacifique. Nous espérons que les deux côtés ont conscience de leurs énormes responsabilités.

Le processus est encore fragile. Selon nous, la prorogation du moratoire sur les implantations de colonies de peuplement est fondamentale pour la poursuite des entretiens et l'instauration d'un climat permettant de s'attaquer avec succès aux questions essentielles. Il est également important que les efforts des autorités palestiniennes en vue d'établir des institutions fonctionnelles pour un futur État palestinien évoluent de façon dynamique. Il appartient

en dernier ressort aux parties de mener le processus de paix à un résultat positif. Cependant, les acteurs internationaux, notamment les membres du Quartette, ont un important rôle à jouer. En tant que membre de l'Union européenne, l'Autriche est prête à y prendre pleinement sa part.

Pour permettre à l'ONU de continuer à jouer un rôle central dans la gouvernance mondiale, nous devons poursuivre nos efforts en direction d'une réforme interne de l'Organisation, notamment celle du Conseil de sécurité. L'élargissement de la composition du Conseil de sécurité destiné à refléter les réalités politiques, économiques et sociales d'aujourd'hui et une réforme de ses méthodes de travail permettraient de renforcer la légitimité de cet organe et de mieux accepter ses décisions. En tant que membre élu du Conseil de sécurité, nous participons à ses travaux avec le plus grand sérieux et faisons de notre mieux pour promouvoir l'efficacité et la transparence.

Des actions significatives sont en cours pour remplir le rôle de maintien de la paix qui incombe à l'ONU en tant qu'outil essentiel pour atteindre les objectifs de l'Organisation. Face à des ressources financières et humaines limitées et à la complexité croissante des opérations de maintien de la paix, l'ONU a commencé à examiner l'ensemble du système des opérations de maintien de la paix en vue de l'adapter aux besoins du XXI^e siècle. Il est essentiel que le Conseil surveille et contrôle efficacement la mise en œuvre des opérations de maintien de la paix en étroite coopération avec les pays qui fournissent des contingents militaires et des effectifs de police, le Secrétariat et les missions de l'ONU. L'Autriche appuie pleinement la réforme en cours du système des opérations de maintien de la paix et est disposée, dans ce domaine, à jouer son rôle dans un partenariat mondial renouvelé en matière de maintien de la paix.

Nous devons également œuvrer pour consolider la paix de façon irréversible. La Commission de consolidation de la paix des Nations Unies et son Bureau d'appui intégré ont un rôle essentiel à jouer pour assurer une paix durable. Si nous utilisons de manière optimale l'architecture de consolidation de la paix, une paix durable peut être instaurée avec l'appui de la communauté internationale. Étant donné que le maintien et la consolidation de la paix doivent être abordés de manière intégrée, nous appuyons vigoureusement le renforcement de l'interaction du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix à l'issue du cycle de conflits,

comme l'a affirmé, cette semaine, le sommet du Conseil de sécurité.

En raison de l'évolution de la nature des conflits et l'accroissement des activités d'acteurs non étatiques, la protection des civils dans les conflits armés est la tâche essentielle des nombreuses missions de maintien de la paix des Nations Unies. La protection efficace de ceux qui sont touchés par les conflits et la violence est devenue l'aune servant à mesurer le succès et la crédibilité des missions des Nations Unies sur le terrain et de l'ONU dans son ensemble. La résolution 1894 (2009) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité en novembre dernier, a permis de faire progresser l'action du Conseil pour mieux protéger les civils contre la violence physique, les déplacements et la violation de leurs droits.

Néanmoins, cette résolution n'a pas encore produit tous ses effets sur le terrain. Les violations du droit humanitaire international et des droits de l'homme ainsi que l'impunité à l'égard des auteurs de ces crimes continuent de poser une grave menace à la primauté du droit et à la paix durable dans les pays sortant de conflit.

L'Autriche reconnaît la responsabilité fondamentale des États d'assurer la protection des civils, notamment par la poursuite des responsables de crimes de guerre, de génocides, de crimes contre l'humanité ou d'autres graves violations du droit international. Nous appuyons l'utilisation et la promotion de mécanismes tels que la Cour de Justice internationale, les commissions d'enquête ou les groupes d'experts. Ces outils doivent être considérés comme un complément fiable et un renforcement des mesures prises au niveau national en matière de responsabilité. Le Conseil de sécurité a un rôle central à jouer à cet égard. L'une des priorités essentielles de l'Autriche durant le reste de son mandat au sein du Conseil sera d'assurer la mise en œuvre de la résolution 1894 (2009).

L'Autriche attache également la plus haute importance au renforcement du rôle des femmes dans les situations de conflit et d'après conflit. Dix ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, nous constatons encore de grandes lacunes. Les femmes continuent d'être grandement absentes des processus de paix et des initiatives destinées à résoudre les conflits, et les crimes dont elles sont victimes restent trop souvent impunis. Les plus récents, les viols

collectifs scandaleux commis dans l'est de la République démocratique du Congo, démontrent qu'il est plus que jamais urgent d'agir. Nous ne pouvons plus ignorer ces lacunes. Le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sera l'occasion d'un suivi plus approfondi des questions relatives à la promotion des femmes dans les actions menées en faveur de la paix internationale. Notre coopération en matière de développement vise, entre autres, à appuyer ces actions.

L'Autriche se félicite vivement de la décision marquante de l'Assemblée générale de créer l'Entité ONU-Femmes qui fera de l'ONU un partenaire plus fort et plus efficace en ce qui concerne la promotion des femmes à l'échelle mondiale. Nous attendons avec intérêt de travailler avec Michelle Bachelet pour atteindre nos objectifs communs.

Les enfants dans les conflits armés méritent une protection particulière. Je suis satisfait des progrès réalisés par le système des Nations Unies dans la lutte permanente contre les graves violations des droits de l'enfant et contre le recrutement et l'enrôlement d'enfants soldats.

L'Autriche souligne à nouveau le rôle fondamental de l'ONU dans nos efforts pour lutter contre le terrorisme. Le respect des droits de l'homme et la primauté du droit sont au cœur de cette lutte. En tant que Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida et les Taliban, l'Autriche est résolue à renforcer le processus judiciaire dans le régime de sanctions du Conseil. C'est pourquoi nous nous félicitons des améliorations substantielles apportées aux procédures d'inscription sur la Liste et de radiation de la Liste et la récente nomination de M^{me} Kimberley Prost en qualité de Médiatrice.

La candidature autrichienne au Conseil des droits de l'homme pour la période 2011-2014 est la suite logique de notre travail et de notre engagement à long terme pour le respect des droits de l'homme, notamment dans le cadre du Conseil de sécurité. Le dialogue et les partenariats sont essentiels à la réalisation des promesses de la Déclaration universelle des droits de l'homme pour tous les peuples du monde. L'Autriche a constamment œuvré avec tous les acteurs pour réduire l'écart existant entre les normes et leur mise en œuvre aux niveaux national et international.

Pour terminer sur une note positive, l'année dernière a vu les développements les plus positifs

intervenues en une décennie dans le domaine du désarmement nucléaire. La résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité, adoptée il y a juste un an, a donné un puissant élan à cet égard. Certes, de nombreuses questions ne sont toujours pas réglées et requièrent notre vive attention, mais le résultat de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en mai dernier, a permis de restaurer la confiance à l'égard de cet instrument. Pour la première fois, un plan d'action global traitant des trois piliers du Traité a été adopté. Qu'il me soit permis de souligner ici que l'Autriche est honorée d'avoir contribué à ce succès. Pour la première fois, l'idée d'un monde exempt d'armes nucléaires a été acceptée en tant qu'objectif par toutes les parties qui se sont engagées à éliminer tous les types d'armes nucléaires. Pour la première fois, les conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi de ces armes ont été reconnues – c'est un pas important vers leur interdiction légale définitive par le biais d'une convention sur les armes nucléaires ou d'autres d'instruments juridiques.

Malgré les résultats positifs de la Conférence, beaucoup reste à faire. Le plan d'action doit être mis en œuvre. Les États dotés d'armes nucléaires – qui ont promis de s'engager sur un certain nombre de questions essentielles et d'en faire rapport d'ici à 2014 – doivent donner l'exemple. Les structures internationales de désarmement doivent être réformées. À cet égard, je suis reconnaissant au Secrétaire général pour son initiative concernant l'interdiction.

Enfin, nous devons tirer les leçons des initiatives fructueuses en matière de désarmement. À cet égard, l'Autriche se félicite de l'entrée en vigueur, le mois dernier, de la Convention sur les armes à sous-munitions. Cet instrument est un exemple positif de la façon dont les gouvernements, les organisations internationales et la société civile peuvent travailler ensemble pour parvenir à des progrès significatifs. Afin de promouvoir également l'interaction dans le domaine nucléaire, l'Autriche appuie la mise en place d'un centre de compétence pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires à Vienne, au début de l'année prochaine. Conçu comme une plate-forme pour des discussions ouvertes, un savoir-faire, une surveillance et un soutien indépendants, le centre aidera à la compréhension et à la coopération entre toutes les entités intéressées. J'espère qu'il permettra d'effectuer de nouveaux progrès en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Nous, aux Nations Unies, avons la responsabilité d'avancer de concert pour atteindre nos objectifs communs, c'est-à-dire la paix et la sécurité internationales et le développement pour tous.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Maite Nkoana-Mashabane, Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud.

M^{me} Nkoana-Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux orateurs qui l'ont précédée pour exprimer ses félicitations à M. Joseph Deiss pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Nous saisissons cette occasion pour l'assurer de notre pleine coopération et lui souhaiter plein succès. De même, je tiens à remercier M. Ali Treki pour l'excellent travail qu'il a accompli durant son mandat de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session.

Le thème de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale » nous rappelle ce que notre citoyen du monde, Nelson Rolihlahla Mandela, a déclaré à propos de l'Organisation, à l'occasion de son cinquantième anniversaire :

« [L]'ONU doit réévaluer son rôle, redéfinir son image et refonder ses structures. Elle devrait véritablement refléter la diversité de notre univers et assurer l'équité entre les nations dans l'exercice du pouvoir à l'intérieur du système des relations internationales en général, et du Conseil de sécurité en particulier. » (*A/50/PV.37, p. 6*)

Ma délégation soutient le choix de ce thème, et nous souhaitons réaffirmer notre conviction du rôle essentiel de l'ONU et du système du multilatéralisme.

Malgré les défis auxquels se heurte l'humanité en ce XXI^e siècle, la pertinence de l'ONU en tant que mécanisme multilatéral par l'entremise duquel d'innombrables affaires mondiales complexes peuvent être examinées et réglées ne saurait être assez soulignée. Ces défis nous contraignent plus que jamais à renforcer les Nations Unies. L'Afrique du Sud est déterminée à coopérer avec les autres États Membres pour exploiter pleinement le potentiel de l'Organisation afin de régler les problèmes urgents auxquels fait face la communauté internationale et de la rendre plus pertinente, plus attentive à la diversité de l'humanité et plus représentative.

La création de l'ONU a été l'un des succès remarquables du XX^e siècle et, grâce à son existence, le monde a été épargné d'un nouveau conflit de l'ampleur semblable à celle des Première et Seconde Guerres mondiales. L'augmentation exponentielle de la composition de l'Organisation au cours des années, passée de 51 membres en 1945 à 192 aujourd'hui, montre clairement la confiance des peuples du monde dans les Nations Unies et dans les idéaux inscrits dans leur Charte.

La composition universelle de l'Organisation lui donne la légitimité d'être au cœur des efforts entrepris pour relever les défis mondiaux. Cependant, la question se pose de savoir si l'Organisation a utilisé la diversité de sa composition comme une force et a agi de façon résolue contre toute tendance allant à l'encontre de ses valeurs fondamentales et de ses principes fondateurs.

La réponse à cette question est oui. En effet, dans le passé, l'ONU a joué un rôle inestimable dans le processus mondial de décolonisation, en transformant le paysage politique du monde et en apportant la liberté et l'indépendance si chères aux peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine. L'Organisation a contribué de façon décisive à l'effondrement, dans notre propre pays, l'Afrique du Sud, du régime d'apartheid universellement méprisé.

Lorsque l'Organisation a reconnu le droit au développement comme un droit de l'homme, elle a donné voix et espoir à ceux qui connaissaient le visage de la pauvreté. Lorsque l'Organisation a envoyé ses troupes dans des régions lointaines pour maintenir la paix entre les pays voisins qui devraient vivre ensemble, elle a justifié sa raison d'être. Face à tous les défis, l'ONU a été pertinente et attentive à nos divers intérêts.

Il y a cinq ans, lors du Sommet mondial, nous avons été d'accord pour reconnaître que pour permettre à l'Organisation de continuer à jouer son rôle central dans une gouvernance mondiale efficace, il était nécessaire de la renforcer et de la repositionner pour relever les défis du XXI^e siècle. Selon nous, la revitalisation de l'Assemblée générale reste l'une des pierres angulaires de la réforme des Nations Unies. L'Assemblée générale est l'organe principal délibérant et directeur. Elle est l'organe représentatif des Nations Unies et joue un rôle clef dans le processus normatif et de codification du droit international. Ses décisions

sont prises collectivement et sur un pied d'égalité dans l'intérêt commun.

Nous appuierons les mesures destinées à accroître l'efficacité de l'Assemblée générale, notamment pour ce qui est de son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous félicitons de constater que l'Assemblée générale, à maintes reprises, a agi rapidement, notamment là où le Conseil de sécurité n'a pas voulu ou pas pu réagir aux graves événements à la suite du conflit de Gaza en 2009.

Aucune transformation de l'ONU ne saurait être complète sans la réforme fondamentale du Conseil de sécurité. L'Afrique du Sud est convaincue que l'objectif de la réforme devrait être de créer un Conseil de sécurité réellement représentatif de l'ensemble des membres et apte à réagir efficacement aux crises internationales, et ce en vertu du mandat que lui a confié la Charte des Nations Unies. En effet, il n'est pas juste que l'Afrique, qui participe grandement aux travaux du Conseil, ne soit pas représentée dans la catégorie des membres permanents. Ainsi, les débats nous concernant se déroulent sans nous.

Le monde devrait être exempt d'armes de destruction massive, conformément à nos engagements en faveur d'un désarmement complet. À cet égard, l'Afrique du Sud se félicite du programme de travail récemment convenu à la Conférence du désarmement.

Alors que le droit au développement et à la liberté tient une place prépondérante dans les travaux de l'ONU, nous venons de terminer la Réunion plénière de haut niveau chargée d'examiner l'état d'avancement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et avons convenu qu'il faut faire davantage pour donner suite aux engagements pris par la communauté internationale à cet égard.

Le peuple haïtien a beaucoup à dire sur la façon dont la communauté peut réagir à l'unisson et de manière efficace pour aider une nation en détresse.

Une conclusion rapide et satisfaisante du Cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce, qui a tant promis pour le développement du Sud, ne reste malheureusement qu'un rêve lointain. Parallèlement, la crise économique mondiale a mis en relief un point que nombre d'entre nous ont toujours souligné, à savoir la nécessité de créer une architecture financière internationale tenant compte des besoins du Sud en termes de développement.

La contribution du Groupe des Vingt (G-20) est une bonne nouvelle à cet égard, et nous estimons que le Groupe devrait compléter et renforcer le travail utile des Nations Unies et non pas être considéré comme une alternative. Dans sa composition, le G-20 devrait également être le reflet de la riche diversité de l'humanité en faisant en sorte que toutes les régions du monde, notamment l'Afrique, soient dûment représentées. Nous espérons que la pleine mise en œuvre des projets pour transformer l'architecture financière internationale, notamment la réforme des institutions de Bretton Woods, constituera une avancée pour l'édification d'un système mondial fondé sur l'équité et la justice sociale.

Les questions environnementales, notamment le changement climatique, sont également devenues une priorité dans l'ordre du jour international. L'Afrique du Sud est très attachée à une solution multilatérale sur la base du Plan d'action de Bali, comportant des mesures négociées et juridiquement contraignantes. Nous sommes convaincus que l'Accord de Copenhague servira de guide politique pour les négociations à venir.

En conséquence, nous devrions coopérer pour faire en sorte que la prochaine réunion de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, au Mexique, prenne des mesures fortes et concrètes pour faire face au changement climatique et à ses répercussions. Pour sa part, l'Afrique du Sud accueillera la dix-septième session de la Conférence des Parties, en décembre 2011, à la veille de l'achèvement de la première période d'engagement au Protocole de Kyoto.

La paix et la stabilité sont les conditions préalables à l'instauration d'une Afrique du renouveau, comme le Président de l'Union africaine, S. E. le Président Wa Mutharika du Malawi, l'a dit dans les premiers jours du débat général (voir A/65/PV.11). Les Nations Unies ont été un important partenaire de l'Afrique en coopérant avec nous par l'entremise de l'Union africaine, que ce soit en Somalie, au Soudan ou dans la République démocratique du Congo. L'Afrique du Sud se félicite de la volonté manifestée par la communauté internationale d'aider le Gouvernement du Soudan et le Sud-Soudan à la préparation du prochain référendum, en janvier 2011.

Le peuple zimbabwéen a également besoin de main tendue de la communauté internationale pour la mise en œuvre de l'Accord politique global. L'Union

africaine et la Communauté pour le développement de l'Afrique du Sud parlent également en notre nom en appelant à la levée des sanctions contre le Zimbabwe. Nous continuerons d'œuvrer avec les peuples du Zimbabwe, de Madagascar et du Burundi, entre autres, dans leurs initiatives pour instaurer et consolider la paix et la démocratie dans leurs pays respectifs.

Dans le cas du Sahara occidental, l'Afrique du Sud reste préoccupée par l'impasse continue qui freine toute solution et empêche le peuple du Sahara occidental d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. Nous comptons sur l'ONU, notamment sur le Conseil de sécurité, pour continuer à prendre des décisions qui nous permettent de relever les défis à la paix et à la sécurité sur notre continent.

L'ONU doit considérer l'Afrique comme une partenaire dans les activités de maintien de la paix internationale et de gestion des conflits et, en conséquence, faire davantage pour renforcer les relations de travail entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine pour la paix. À cet égard, l'Afrique du Sud continuera d'appuyer toutes les initiatives internationales destinées à aider le peuple palestinien et Israël à parvenir à une paix durable, menant à la création d'un État palestinien viable, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et vivant côte à côte dans un climat de paix et de sécurité avec Israël.

Nous nous joignons à l'appel lancé par plusieurs délégations pour lever l'embargo appliqué par les États-Unis à la République de Cuba.

Année après année nous sommes venus ici pour faire de vibrantes interventions sur la Palestine, l'embargo appliqué à Cuba et l'indépendance du Sahara occidental. La pertinence de l'ONU sera jugée à l'aune de notre capacité à résoudre les problèmes de longue date non encore réglés, conformément à nos décisions et à la volonté collective des nations représentées dans notre Organisation.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Pour terminer, nous avons également eu le privilège, en 2010, d'être la scène, et l'Afrique le théâtre, de la Coupe du monde de football organisée par la Fédération internationale de football association. Nos peuples se sont exprimés en notre nom lors de cet événement par la façon dont ils se sont montrés unis et par la diversité des nombreuses nations représentées, conformément à l'esprit d'*ubuntu*, qui signifie tout

simplement « Je suis parce que vous êtes ». Ils nous ont donné espoir et nous ont confortés dans notre conviction qu'un monde meilleur est possible. Le rôle du sport dans le développement et la promotion de la paix ne doit jamais être sous-estimé. En tant qu'États, nous pouvons mieux répondre à ce message venu de nos peuples en faisant en sorte que l'ONU, en jouant le rôle qui lui revient dans le système mondial, soit plus pertinente, plus inclusive et plus représentative.

Enfin, l'Afrique du Sud est honorée que l'Union africaine a appuyé à sa candidature à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2011-2012. Nous sommes prêts à continuer de contribuer à l'instauration de la paix et de la sécurité dans le monde.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Edward Nalbandyan, Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie.

M. Nalbandyan (Arménie) : Chaque année, la grande famille des nations se réunit afin de faire le bilan des résultats obtenus par l'Organisation et de réfléchir ensemble pour tenter d'apporter des réponses aux problèmes auxquels le monde est confronté, pour faire le constat de ce qui unit les nations mais aussi de ce qui les désunit encore.

Ainsi, depuis 65 ans, l'Assemblée générale des Nations Unies exerce cette mission aussi difficile que noble, que résumait fort bien le premier orateur de la première séance de l'Assemblée générale, le 10 janvier 1946 : maintenir la paix et la sécurité et créer par une coopération appropriée les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les peuples des relations amicales et pacifiques fondées sur le principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

Depuis, l'Assemblée générale a beaucoup évolué. Le nombre de ses membres a presque quadruplé, de très importantes décisions ont été prises, des documents historiques ont été adoptés, des problèmes anciens ont cédé la place à de nouveaux et le champ des responsabilités de l'Assemblée générale s'est beaucoup élargi en s'ouvrant aux nouveaux défis touchant la sécurité, la non-prolifération, le désarmement, le respect des droits de l'homme, la pauvreté, le terrorisme, le réchauffement climatique, la crise financière et bien d'autres questions.

Bref, beaucoup de choses ont changé, y compris le siècle.

Néanmoins, en dépit des faits nouveaux qui ont marqué les dernières décennies, la situation dans la région où l'Arménie est située m'invite à revenir à ce 10 janvier 1946, date si lointaine et pourtant si proche au regard des objectifs qui furent alors énoncés et qui demeurent plus que jamais le fondement de notre action.

Comment est-il possible de maintenir la paix, la sécurité et la stabilité quand on décuple les dépenses militaires, quand on menace régulièrement d'employer la force et de déclencher la guerre? Comment peut-on assurer des relations amicales et pacifiques entre les peuples quand on propage de l'intolérance et de la haine, quand on impose le blocus et des frontières fermées? Comment peut-on assurer le principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes quand on rejette ce principe fondamental du droit international – le droit des peuples à l'autodétermination?

(l'orateur poursuit en anglais)

Je voudrais ici parler du conflit entre l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabakh. Il y a 20 ans, le peuple du Haut-Karabakh a exercé son droit à l'autodétermination. Il a lutté pour son droit à la liberté, résistant à la guerre brutale déclenchée par l'Azerbaïdjan qui l'a opprimé pendant 70 ans et a tenté de le chasser de ses foyers ancestraux. À cette fin, l'Azerbaïdjan a même eu recours à des mercenaires étroitement liés à des organisations terroristes internationales. Le peuple du Haut-Karabakh cherchait à exercer son droit à l'autodétermination alors qu'on lui déniait son droit à l'existence.

Le droit des peuples à l'autodétermination est un droit fondamental et indispensable consacré par la Charte des Nations Unies. En juillet dernier, l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice a réaffirmé la sagesse des fondateurs de l'Organisation affirmant que l'un des principes fondamentaux du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde – le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes – ne pouvait en aucun cas être sous-estimé face aux autres principes du droit international.

Soyons donc réalistes. On ne peut pas dire à chaque fois qu'il s'agit du dernier cas d'autodétermination. Personne ne peut arrêter le progrès de l'histoire, sinon l'ONU ne compterait pas 192 États Membres au lieu des 51 au moment de sa création.

Le processus de paix du Haut-Karabakh se poursuit avec la médiation internationalement mandatée des coprésidents du Groupe de Minsk créé par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Les coprésidents poursuivent inlassablement leurs efforts pour aboutir à un règlement pacifique du conflit fondé sur les principes fondamentaux du droit international, à savoir le non-recours à la force ou à la menace de la force, les droits égaux et l'autodétermination des peuples et l'intégrité territoriale.

Le 17 juillet, en marge de la réunion ministérielle officielle à Almaty, les coprésidents du Groupe de Minsk ont publié une déclaration dans laquelle ils réitèrent que les principes et les éléments proposés ont été conçus comme un tout intégré et que toute tentative de sélectivité rendrait impossible une solution équilibrée. L'Arménie partage pleinement cette conception et poursuivra les négociations sur cette base en vue d'un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh.

Malheureusement, l'Azerbaïdjan rejette deux des trois principes énoncés et tente non seulement de dénaturer l'idée même du processus de négociation mais de déformer la nature du conflit dans de nombreuses instances internationales, notamment à l'Assemblée générale, comme cela s'est produit ici il y a environ deux semaines et, de nouveau, il y a deux jours. Ce pays cherche à tromper la communauté internationale en présentant les conséquences du conflit comme étant ses causes.

La rhétorique de guerre utilisée constamment par l'Azerbaïdjan qui multiplie les violations du régime de cessez-le-feu ne peut qu'exacerber la situation, accroître les préoccupations étant donné la stabilité déjà fragile dans la région. L'Azerbaïdjan continue de rejeter les propositions visant à parvenir à un accord sur le non-recours ou à la menace de la force de même que les appels à la consolidation du cessez-le-feu. Ainsi, l'attitude de l'Azerbaïdjan constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Les fonds qu'il tire des revenus du pétrole sont utilisés pour organiser de nouvelles opérations militaires périlleuses. Nous connaissons tous quels sont les résultats de ce genre d'entreprises.

L'Azerbaïdjan doit s'abstenir de toutes tentatives de détourner le processus de règlement dans le cadre du Groupe de Minsk, de faire des déclarations provocatrices et de commettre des actes belliqueux

pour que le processus de négociation puisse se poursuivre de façon constructive et efficace.

À une époque où la protection et la promotion des droits de l'homme sont considérées comme essentielles dans le monde civilisé, l'intolérance à l'égard des valeurs d'autrui et les actes qui, intentionnellement et de façon répétitive, endommagent ou détruisent le patrimoine culturel ou religieux d'autres civilisations doivent être condamnés avec la même détermination que la violence contre les peuples.

La destruction par l'Azerbaïdjan entre 1998 et 2005, à Nakhichevan, de milliers d'œuvres finement sculptées par des maîtres arméniens entre le IX^e et le XVI^e siècle est un exemple manifeste d'un tel crime. Sous l'œil vigilant du Gouvernement azerbaïdjanais, des milliers de ces gigantesques sculptures médiévales ont été détruites au bulldozer et la région a été transformée en un terrain militaire lors d'une opération validée par le Gouvernement. Une résolution adoptée à la seizième Assemblée générale du Conseil international des monuments et des sites constate avec regret cet acte de vandalisme contre « [...] ce patrimoine qui, jadis, avait sa juste place parmi les trésors du patrimoine mondial ne peut plus, aujourd'hui, être transmis aux générations futures ».

L'initiative de l'Arménie pour la normalisation des relations avec la Turquie sans condition préalable a été pleinement appuyée par la communauté internationale. L'année dernière, après d'intenses négociations, nous sommes parvenus à un accord et avons signé les protocoles arméno-turcs. Nous avons espéré un rapprochement durable mais, malheureusement, la Turquie a fait marche arrière et non seulement s'est abstenue de ratifier les protocoles signés mais est revenue sur les termes initiaux des conditions préalables. En conséquence, la frontière entre l'Arménie et la Turquie reste la seule fermée en Europe. Il convient de prouver ses bonnes intentions non seulement en paroles mais en actes. L'Arménie est prête à aller dans ce sens lorsque la Turquie consentira à normaliser ses relations avec mon pays sans conditions préalables.

Alors que nous recherchons tous les moyens de créer un monde plus prospère et plus sûr pour nos peuples, je manquerais à mon devoir si je ne mentionnais par la responsabilité de protéger. En tant que nation, nous avons survécu au crime le plus odieux contre l'humanité, le génocide perpétré il y a 95 ans. Nous attachons la plus haute importance à la

consolidation des efforts internationaux pour la prévention du génocide et des crimes contre l'humanité. Il est encourageant que de nouvelles discussions autour du rapport du Secrétaire général sur l'alerte rapide, l'évaluation et la responsabilité de protéger (A/64/864) se déroulent à l'Assemblée générale. Ainsi nous pourrions élaborer une formule qui nous permettra d'agir de façon opportune et cohérente, en utilisant toutes les ressources et les capacités du système des Nations Unies pour l'alerte rapide, l'évaluation et la prévention de situations susceptibles de conduire au génocide, aux crimes de guerre ou aux crimes contre l'humanité.

Dans le but de renforcer la capacité des Nations Unies à traiter des défis présents et à venir, nous devons mettre tout en œuvre pour accélérer le processus de réforme de l'Organisation, en utilisant plus efficacement les ressources dont elle dispose, en conjuguant nos actions et en utilisant mieux les capacités régionales pour appuyer nos initiatives à l'échelle mondiale.

Aujourd'hui, le monde évolue plus rapidement que jamais. Pour relever les défis en matière de sécurité, de politique, d'économie, d'environnement et autres nous devons mettre en commun nos efforts, nos ressources et notre détermination politique et faire progresser l'ordre du jour du développement international.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Shin Kak-soo, Ministre par intérim des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée.

M. Shin Kak-soo (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous présenter mes chaleureuses félicitations pour votre nomination à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Je suis certain que, sous votre direction compétente, la présente session aboutira à des résultats fructueux. Je saisis également cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général Ban Ki-moon. Nous apprécions vivement son engagement sans réserve et son dévouement à la réalisation des nobles objectifs de notre Organisation.

Depuis leur lancement, en 2000, nous avons avancé vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Certes, les progrès varient grandement selon les régions et les pays et sont très inégaux en termes d'objectifs. Entre autres, la santé

maternelle et infantile mérite notre attention particulière étant donné que cette cause est loin d'être prise suffisamment en compte dans bon nombre de régions. En effet, l'amélioration de la santé maternelle et infantile est le meilleur investissement que nous puissions faire pour dynamiser toutes les autres questions qui y sont étroitement liées. En raison de l'importance qu'elle attache à cet objectif, la République de Corée s'est jointe à l'Initiative pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant lancée par le Groupe des Huit à Muskoka. En outre, la Corée appuie pleinement l'initiative du Secrétaire général relative à la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant et elle se félicite de l'enthousiasme de toutes les parties prenantes, comme cela a été démontré au cours de la réunion qui s'est tenue cette semaine.

Cinq ans seulement nous séparent de 2015 et les perspectives de parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement ne sont pas entièrement encourageantes. Il est grand temps que la communauté internationale renouvelle sa détermination et accentue les initiatives au niveau mondial pour atteindre ces importants objectifs. J'espère sincèrement que lorsque nous nous réunirons de nouveau, en 2013, pour une évaluation des progrès réalisés, la mise en œuvre des engagements pris à la Réunion de haut niveau tenue au début de cette semaine dépassera nos attentes les plus optimistes.

Nous ne devons pas oublier que le succès des objectifs du Millénaire pour le développement dépend du respect des engagements pris en faveur du développement et des efforts menés pour renforcer le partenariat mondial. Compte tenu de ces éléments, la République de Corée a lancé un plan à moyen terme pour tripler son budget consacré à l'aide officielle au développement au cours des cinq prochaines années pour le faire passer à 0,25 % de son produit national brut, et ce malgré des contraintes financières considérables.

En tant que nouveau membre de l'Organisation de coopération économique et du Comité d'aide au développement, la Corée s'efforce d'améliorer la qualité de son aide au développement en mettant en œuvre d'importantes réformes de son système d'aide officielle à cet égard. L'année dernière, des lois fondamentales sur l'aide officielle au développement ont été promulguées en tant que première étape. La Corée va également harmoniser sa politique de développement pour tenir compte des besoins effectifs

des pays bénéficiaires. Grâce à son expérience singulière de développement économique et social rapide, la Corée met tout en œuvre pour jouer un rôle de passerelle entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires.

L'année prochaine, la Corée accueillera, à Busan, le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement. Le Gouvernement coréen fera tout son possible pour veiller à ce que ce forum élabore de nouvelles orientations en matière de coopération internationale pour l'aide au développement de façon à satisfaire les besoins en constante évolution au niveau mondial.

Nous sommes en effet convaincus que la coopération en matière de développement est un investissement pour tous. Une économie mondiale équilibrée et viable exige que nous réduisions le fossé actuel dans le domaine du développement. Tel est l'objectif partagé du Groupe des Vingt (G-20) et de l'ONU. Les dirigeants du G-20 sont convenus d'inscrire le développement comme nouvelle question prioritaire à l'ordre du jour du prochain sommet du G-20, à Séoul, en novembre prochain. À cet égard, le programme du G-20 se concentrera sur le renforcement de la capacité à promouvoir la croissance économique dans le monde en développement. Ainsi, on attend du Groupe des Vingt qu'il complète le programme en cours du développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les filets de sécurité de la finance mondiale seront une autre nouvelle question inscrite à l'ordre du jour du sommet de Séoul. Des filets de sécurité de la finance mondiale robustes et fiables sont une nécessité vitale, notamment pour les pays en développement qui sont les plus vulnérables aux flux très volatils des capitaux mondiaux. Le sommet de Séoul se concentrera sur la mise en œuvre fidèle des accords précédemment conclus en vue d'aider le rétablissement de la stabilité du marché mondial le plus rapidement possible. Les dirigeants continueront à coordonner leurs politiques pour une croissance forte, viable et équilibrée de l'économie mondiale. Des réformes des institutions financières internationales et une réglementation financière seront également au centre des débats du sommet du G-20.

En tant que Président du G-20 pour l'année en cours, mon pays s'attachera à assurer un sommet fructueux qui contribuera à surmonter la crise actuelle

et à mettre au point la gestion d'après crise de l'économie mondiale.

Au cours des débats sur la croissance économique, l'accent sera mis sur la croissance verte. En effet, cet élément est au centre du développement durable. Dans le but de limiter les émissions de gaz à effet de serre, la Corée a établi un objectif volontaire de réduction de 30 % par rapport aux niveaux habituels, d'ici à 2020. Ensemble, nous ferons évoluer progressivement le paradigme d'une économie de croissance fondée sur une énergie intensive vers une économie de croissance verte.

En tant qu'initiative pour promouvoir la stratégie de croissance verte au sein de la communauté internationale, nous avons mis sur pied, en juin dernier, l'Institut mondial de la croissance verte. Nous espérons que cet institut fera partie intégrante de l'action mondiale en direction du développement durable étant donné que la Corée s'efforce de diffuser sa conception d'une croissance verte et d'aider les pays en développement dans ce sens.

Sur le front de la paix et de la sécurité, les opérations de maintien de la paix sont devenues la caractéristique la plus visible de l'ONU. La demande croissante et la complexité toujours plus grande de ces opérations nécessitent une amélioration continue du fonctionnement des missions.

Les objectifs stratégiques devraient être établis plus clairement. Les troupes devraient être déployées plus rapidement. Les opérations devraient être menées de manière plus professionnelle et plus disciplinée. À cette fin, toutes les parties prenantes, notamment les pays fournisseurs de contingents et les contributeurs financiers, devraient se concentrer sur une coordination et une coopération étroites.

La République de Corée contribue activement aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies. Pour cette seule année, la Corée a dépêché 240 militaires dans le cadre de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti afin d'aider à reconstruire le pays dévasté par un tragique séisme. Actuellement, quelque 650 soldats coréens participent à 11 missions de maintien de la paix, notamment dans la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Notre loi nouvellement promulguée sur la participation aux opérations de maintien de la paix renforcera sans aucun doute notre capacité de réponse aux opérations de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies.

Sur le plan de la sécurité, la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs est, aujourd'hui, l'un des problèmes les plus graves. Il est impératif de renforcer les régimes de désarmement et de non-prolifération internationaux élaborés autour du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

À cet égard, la Corée se félicite de l'adoption du Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, en mai dernier. Nous sommes convaincus que cette réalisation durement acquise jettera les bases de futurs progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaire.

Le lien entre les armes de destruction massive et le terrorisme représente également un grave danger pour la sécurité mondiale. Étant donné cette compréhension partagée, les dirigeants du Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu à Washington en avril dernier, ont reconnu les conséquences potentiellement catastrophiques du terrorisme nucléaire et se sont engagés à renforcer la sécurité nucléaire. Il a été convenu que des mesures concrètes devraient être prises pour sécuriser les matières nucléaires pour éviter qu'elles tombent entre les mains de terroristes. Nous attendons avec intérêt les discussions de suivi sur la sécurité nucléaire lors du deuxième sommet sur la sécurité nucléaire, qui se tiendra en Corée en 2012.

En août dernier, le Président de la République de Corée, S. E. M. Lee Myung-bak, a proposé une vision nouvelle de la réunification pacifique de la Corée qui permettra de stabiliser les relations intercoréennes et de parvenir à une Corée réunifiée. Pour que cette vision se concrétise, nous allons œuvrer sincèrement à l'établissement de trois communautés : une communauté pour maintenir la sécurité et la paix sur la péninsule coréenne, une communauté économique pour développer l'économie de la Corée du Nord et parvenir en fin de compte à l'intégration économique intercoréenne et une communauté de la nation coréenne qui garantira la dignité, la liberté et les droits de l'homme de toutes les personnes.

Cependant, cette vision d'une réunification pacifique n'est pas dénuée d'obstacles. Soixante ans après le déclenchement de la guerre de Corée, en 1950, des menaces à la paix sur la péninsule persistent. La preuve en est le torpillage d'un navire de la République de Corée, le *Cheonan*, au cours d'une attaque nord-coréenne, le 26 mars dernier. La communauté internationale a envoyé un message ferme et unifié à la

Corée du Nord en adoptant, le 9 juillet, la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité. La Corée du Nord doit assumer la responsabilité de son attaque non provoquée et s'abstenir de tous autres actes de provocation.

Le règlement de la question nucléaire de la Corée du Nord constitue le plus grand obstacle dans la voie menant à une communauté de paix. Si la Corée du Nord ne renonce pas à son programme d'armement nucléaire, aucune paix durable ne pourra être réalisée sur la péninsule coréenne et au-delà.

Par l'adoption des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité, la communauté internationale a exhorté la Corée du Nord à abandonner de façon complète, vérifiable et irréversible toutes ses armes nucléaires et ses programmes nucléaires existants. Pour éviter les sanctions et l'isolement, la Corée du Nord devrait prendre une décision stratégique, celle d'honorer ses engagements en matière de dénucléarisation. Une Corée du Nord exempte d'armes nucléaires permettrait également d'épargner à son peuple la situation déplorable des droits de l'homme et des droits humanitaires qu'il connaît actuellement.

L'année dernière, à cette même occasion, le Président Lee a proposé l'initiative appelée « grand marché », c'est-à-dire un seul accord qui regrouperait toutes les mesures relatives à la dénucléarisation de la Corée du Nord et les mesures correspondantes des cinq parties. Avec la communauté internationale nous œuvrerons inlassablement pour convaincre la Corée du Nord de faire le bon choix – un choix qui assurera un meilleur avenir pour son pays et son peuple. Lorsque la Corée du Nord aura fait la preuve d'un véritable changement dans son comportement, mon gouvernement sera prêt à entamer un dialogue significatif et à coopérer avec elle.

De nombreux défis à l'échelle mondiale mettent à l'épreuve la communauté internationale. Ces défis ne peuvent être relevés par un seul pays ni même par un groupe de pays. Ils nous obligent, en tant que citoyens de la communauté mondiale, à atteindre notre objectif commun. Ils requièrent de l'Organisation qu'elle assume son rôle de leadership sur le plan mondial. Pour relever efficacement les défis de plus en plus diversifiés et interdépendants, les Nations Unies doivent faire tout leur possible pour élargir leur capacité opérationnelle.

La création de l'Entité ONU-Femmes témoigne de façon évidente des efforts de la communauté internationale dans ce sens. La Corée se félicite de cette mesure historique visant à accélérer les progrès pour répondre aux besoins des femmes et des enfants dans le monde entier. ONU-Femmes contribuera grandement à améliorer la cohérence au sein du système des Nations Unies en rassemblant les ressources et les mandats pour obtenir des résultats plus concrets. Nous nous félicitons également de la récente nomination de Michelle Bachelet à la tête de cette entité.

En outre, le prochain examen du Conseil des droits de l'homme sera une excellente occasion de joindre nos actions pour rendre cette instance plus efficace et nous permettre ainsi de tenir les promesses que nous avons faites lors de sa création. La République de Corée attend avec intérêt de travailler en étroite coopération avec la communauté internationale dans cette entreprise conjointe.

Aucune réforme de l'ONU ne saurait être complète sans une réforme du Conseil de sécurité. Il est essentiel que le Conseil soit plus représentatif, plus efficace et plus responsable. À cette fin, la République de Corée continuera de jouer un rôle constructif pour rechercher l'accord le plus large possible sur les grandes questions relatives à la réforme du Conseil.

Les défis auxquels doit faire face l'Organisation sont immenses. Nous pourrions réussir dans certains domaines et pas dans d'autres mais nous ne devons pas oublier que l'Organisation représente la meilleure source d'espoir pour tous ceux qui souffrent dans le monde entier en raison de conflits armés, de l'extrême pauvreté et de violations des droits de l'homme. La République de Corée reste pleinement déterminée à prendre sa juste part dans les efforts des Nations Unies pour concrétiser ces espoirs.

Le Président : Nous avons entendu le dernier orateur dans le cadre du débat général pour la présente séance.

Le représentant du Soudan a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui rappelle que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Elshareef (Soudan) (*parle en arabe*) : À la séance de ce matin nous avons entendu le représentant des Pays-Bas exprimer le refus de son gouvernement d'autoriser le Président de mon pays, le Soudan, à se rendre dans son pays. Il a déclaré qu'

« il est inacceptable pour le Gouvernement hollandais que quelqu'un comme le Président Al-Bashir du Soudan, contre qui un mandat d'arrêt a été lancé, soit autorisé à circuler librement dans un pays partenaire de la Cour pénale internationale ». (A/65/PV.16)

Je tiens à dire au représentant des Pays-Bas que nous sommes surpris par de tels propos qui prouvent une méconnaissance du Statut de Rome de la Cour pénale internationale étant donné que mon pays, le Soudan, n'est pas signataire de ce statut. Ils prouvent également une ignorance flagrante d'un principe du droit international connu même des étudiants de première année de droit – je répète, des étudiants de première année de droit. Je me réfère à la Convention de Vienne sur la loi des traités qui stipule qu'un État

non partie à un traité n'est pas lié par les dispositions de ce traité.

Dans le même contexte, je souhaite appeler l'attention sur une résolution adoptée par l'Union africaine à la suite de la visite du Président de la République du Soudan au Kenya et au Tchad et sa réaffirmation de l'attachement de tous les États membres de l'Union africaine aux décisions de cette instance. Cette résolution s'est félicitée de la courageuse attitude du Kenya et du Tchad et de leur respect des décisions de l'Union africaine.

En outre, nous disons au représentant des Pays-Bas que ses propos sont inacceptables. Il s'agit d'une audacieuse ingérence dans les affaires intérieures de notre pays car toute nation est en droit d'accueillir qui elle souhaite. Cependant, il semble que certains pays soient toujours hantés par les souvenirs du colonialisme, ce même colonialisme odieux qui a permis à ces pays de priver de liberté d'autres nations et peuples et d'usurper leurs richesses.

La séance est levée à 18 h 30.